



Nations Unies

**Rapport de la Conférence
sur la crise financière
et économique mondiale
et son incidence
sur le développement**

New York, 24-30 juin 2009

Rapport de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement

New York, 24-30 juin 2009



Nations Unies • New York, 2009

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

A/CONF.214/9
Publication des Nations Unies
Numéro de vente : F.09.II.A.6

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Résolutions adoptées par la Conférence	1
1. Projet de document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement	1
2. Pouvoirs des représentants assistant à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement	18
II. Participation et organisation des travaux	19
A. Date et lieu de la Conférence	19
B. Participation	19
C. Ouverture de la Conférence	21
D. Élection du Président de la Conférence	21
E. Adoption du règlement intérieur	21
F. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	21
G. Élection des membres du Bureau autres que le Président	22
H. Élection du Rapporteur général	22
I. Organisation des travaux, y compris mise en place de la grande commission	22
J. Pouvoirs des représentants assistant à la Conférence	23
III. Débat général sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement	24
A. Échange de vues général	24
B. Examen du projet de document final de la Conférence	27
IV. Tables rondes interactives	28
V. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs	32
VI. Adoption du document final de la Conférence	35
VII. Adoption du rapport de la Conférence	36
VIII. Clôture de la Conférence	37
Annexes	
I. Liste de documents	38
II. Résumé des débats des tables rondes	39

Chapitre I

Résolutions adoptées par la Conférence

Résolution 1*

Projet de document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement

La Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement,

S'étant réunie au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 24 au 26 juin 2009,

1. *Adopte* le projet de document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, tel qu'il figure en annexe à la présente résolution;

2. *Recommande* à l'Assemblée générale d'approuver, à sa soixante-troisième session, le Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement¹.

Annexe

Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement

Nous, chefs d'État et de gouvernement et hauts représentants, nous sommes réunis à New York du 24 au 26 juin 2009 à l'occasion de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement.

1. Le monde traverse la pire crise financière et économique qu'il ait connue depuis la Grande dépression. Cette crise en évolution constante, qui a débuté sur les principales places financières du globe, s'est propagée à toute l'économie mondiale, et elle a de graves incidences dans les sphères sociale, politique et économique. Nous sommes profondément préoccupés par ses effets préjudiciables sur le développement. Cette crise nuit à tous les pays, en particulier aux pays en développement, et compromet les moyens de subsistance, le bien-être et les possibilités de développement de millions d'êtres humains. Outre qu'elle a mis en évidence des fragilités et déséquilibres généralisés persistants, la crise a suscité une intensification des efforts déployés en vue de réformer et de renforcer le système financier international et sa structure. Le défi qu'il nous faut relever est de veiller à ce que les mesures prises et les interventions menées face à la crise soient proportionnelles à son ampleur, à sa gravité et à son acuité, bénéficient d'un financement adéquat et soient exécutées sans délai et coordonnées comme il se doit à l'échelle internationale.

2. Nous réaffirmons les buts des Nations Unies tels qu'ils sont énoncés dans la Charte, notamment ceux qui consistent à « réaliser la coopération internationale en

* Adoptée à la 7^e séance plénière, le 26 juin 2009. Pour les débats, voir chap. VI.

¹ L'Assemblée générale a par la suite approuvé le Document final de la Conférence dans sa résolution 63/303 du 9 juillet 2009.

résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire » et à « être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes ». Les principes de la Charte ont une résonance toute particulière au regard du règlement des problèmes actuels. Du fait de sa participation et de sa légitimité universelles, l'Organisation des Nations Unies est bien placée pour prendre part à différentes réformes qui visent à améliorer le fonctionnement du système financier international et à le rendre plus efficace. La présente Conférence des Nations Unies s'inscrit dans le cadre de notre effort collectif en faveur du relèvement. Elle fait fond sur ce qu'ont déjà entrepris divers acteurs et instances et vient contribuer à ces travaux, et elle vise à soutenir l'action menée, à renseigner à ce sujet et à mobiliser la classe politique à l'appui de futures interventions. Elle met également en lumière l'importance du rôle de l'Organisation des Nations Unies vis-à-vis des questions économiques internationales.

3. Les pays en développement, bien qu'ils ne soient pas à l'origine de la crise économique et financière mondiale, n'en subissent pourtant pas moins les répercussions de plein fouet. Les avancées réalisées ces dernières années dans les domaines économique et social, en particulier au regard des objectifs de développement arrêtés sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, sont désormais compromises dans les pays en développement, en particulier les moins avancés. Face aux menaces que fait peser la crise, il faut préserver et mettre en valeur les progrès accomplis, qui avaient été en partie stimulés par la forte croissance économique connue par de nombreux pays. Nos entreprises doivent être motivées par la nécessité de faire face aux conséquences de la crise sur le plan humain, à savoir l'augmentation du nombre pourtant déjà inacceptable de personnes pauvres et vulnérables, femmes et enfants en particulier, qui souffrent et meurent de la faim, de la malnutrition et de maladies évitables ou curables, la montée du chômage, la réduction de l'accès à l'éducation et aux services de santé, et les lacunes que présente actuellement la protection sociale dans de nombreux pays. Les femmes connaissent aussi une plus grande insécurité financière et doivent assumer des responsabilités familiales plus lourdes. Ces coûts particuliers sur le plan humain nuisent considérablement au développement et à la sécurité commune des personnes touchées. Pour que le relèvement soit équitable partout dans le monde, tous les pays doivent participer pleinement à l'élaboration d'interventions appropriées.

4. La crise financière et économique touche certes tous les pays, mais ses incidences et les difficultés qu'elle engendre varient selon les catégories de pays en développement considérées. Elle met en outre en péril la réalisation des objectifs nationaux de développement de ces pays ainsi que des objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire. Nous nous inquiétons surtout des répercussions qu'elle a sur les pays en situation particulière, y compris les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, ainsi que sur les pays d'Afrique et les pays sortant d'un conflit. Nous sommes de même préoccupés par les obstacles auxquels se heurtent les pays à revenu intermédiaire et à faible revenu, dont les populations sont vulnérables et démunies, dans le domaine du développement. Tous ces pays rencontrent des problèmes très particuliers du fait de la crise tandis qu'ils s'efforcent d'atteindre leurs objectifs nationaux de développement. Notre intervention collective face à cette crise doit tenir dûment compte des besoins propres à ces différentes catégories de pays en développement, notamment dans les domaines du commerce et

de l'accès aux marchés, de l'accès à des moyens de financement et à des financements concessionnels appropriés, du renforcement des capacités, de l'accentuation de l'appui offert en faveur du développement durable, de l'assistance financière et technique, de la viabilité du niveau d'endettement, des mesures visant à faciliter les échanges commerciaux, du développement de l'infrastructure, de la paix et de la sécurité, des objectifs du Millénaire pour le développement et des engagements précédemment pris par la communauté internationale.

5. La paix, la stabilité et la prospérité sont indissociables. À l'heure de la mondialisation de l'économie, toutes les nations sont plus étroitement liées que jamais. Du fait de la portée planétaire de la crise, il est nécessaire d'intervenir rapidement et de manière résolue et coordonnée pour s'attaquer à ses causes, atténuer ses effets et renforcer ou établir le cas échéant les mécanismes voulus pour tenter d'empêcher qu'une telle situation se reproduise à l'avenir.

6. La présente Conférence marque une étape dans la lutte que tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies se sont engagés à mener sans relâche et de manière concertée contre la crise et les répercussions qu'elle a sur le développement. Nous avons aujourd'hui exposé l'unité de vues à laquelle nous sommes parvenus au sujet des mesures à prendre face à la crise, hiérarchisé les interventions à mener et assigné à l'Organisation des Nations Unies un rôle bien précis. Nous agissons ainsi dans l'intérêt de toutes les nations, afin de favoriser un développement économique sans exclusive, plus équitable, mieux équilibré, davantage axé sur le développement en général et durable et de contribuer à vaincre la pauvreté et l'inégalité.

État actuel de l'économie mondiale

7. La crise actuelle n'est pas sans rapport avec de multiples crises et problèmes mondiaux liés entre eux, comme la dégradation de la sécurité alimentaire, la volatilité des cours de l'énergie et des produits de base et les changements climatiques, ainsi que l'absence de résultats enregistrés à ce jour par les négociations commerciales multilatérales et la disparition de la confiance dans le système économique international. Le ralentissement de l'économie dans le monde est plus marqué que ne le laissaient entrevoir nombre de prévisions faites initialement, et la reprise devrait être progressive et inégale. Tandis que certains pays affichent encore une croissance positive – bien que nettement ralentie –, d'après les toutes dernières prévisions de l'Organisation Nations Unies, le produit mondial brut chutera de 2,6 % en 2009, fléchissement sans pareil depuis la Seconde Guerre mondiale. La crise risque d'avoir des conséquences désastreuses sur le plan humain et dans le domaine du développement. Des millions de personnes de par le monde perdent leur emploi, leur revenu, leurs économies et leur logement. D'après la Banque mondiale, plus de 50 millions de personnes vivent désormais dans la misère, en particulier des femmes et des enfants. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture prévoit qu'en raison de la crise, le nombre de personnes sous-alimentées et souffrant de la faim dans le monde franchira le seuil sans précédent du milliard.

Répercussions de la crise

8. La crise a sur toute la planète de graves et profondes répercussions, qui varient selon les pays, et elle a parfois exacerbé des problèmes existants. Depuis qu'elle a éclaté, de nombreux États ont fait rapport sur ses effets néfastes, qui varient selon les

pays, les régions et le niveau de développement et n'ont pas tous la même gravité, parmi lesquels figurent les suivants :

- La hausse rapide du chômage et l'accentuation de la pauvreté et de la faim;
- La décélération de la croissance et le repli de l'activité économique;
- Certaines conséquences néfastes sur la balance commerciale et la balance des paiements;
- Un net recul de l'investissement étranger direct;
- De profondes fluctuations monétaires, marquées par l'instabilité;
- Le creusement des déficits budgétaires, la chute des recettes fiscales et la réduction du volant budgétaire;
- La contraction des échanges commerciaux mondiaux;
- L'accentuation de la volatilité et la chute des cours des produits primaires;
- Le déclin des envois de fonds à destination de pays en développement;
- La nette réduction des revenus tirés du tourisme;
- L'inversion massive des apports de capitaux privés;
- La réduction de l'accès au crédit et au financement des transactions commerciales;
- L'érosion chez le grand public de la confiance inspirée par les institutions financières;
- La réduction de la capacité de maintenir en place des filets de sécurité sociale et d'assurer la prestation d'autres services sociaux, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation;
- La hausse de la mortalité infantile et de la mortalité maternelle;
- L'effondrement du marché immobilier d'habitation.

Causes de la crise

9. Les facteurs déterminants de la crise financière et économique sont complexes et multiformes. Nous sommes conscients que nombre des principales causes de la crise sont liées à des fragilités et déséquilibres généralisés qui ont contribué au dysfonctionnement de l'économie mondiale. On trouve parmi les principaux facteurs sous-jacents de la situation actuelle des politiques macroéconomiques incohérentes et insuffisamment coordonnées entre elles et des réformes structurelles inadaptées, qui ont engendré des résultats macroéconomiques non viables à l'échelle mondiale. Ces facteurs ont été exacerbés par d'énormes lacunes dans la réglementation, la supervision et le contrôle du secteur financier, ainsi que par les déficiences des dispositifs de surveillance et d'alerte rapide en place. Toutes ces défaillances réglementaires, aggravées par un recours excessif à l'autoréglementation des marchés, le manque de transparence et d'intégrité financière et des comportements irresponsables, ont ouvert la voie à la prise de risques excessifs, à une hausse non viable des cours des actifs, à un recours déraisonnable au levier financier et à une forte hausse de la consommation alimentée par l'accès facile au crédit et le niveau excessif des cours des actifs. Les organismes de surveillance, les responsables de l'élaboration des politiques et les institutions compétents n'ont pas pris toute la mesure des risques

pesant sur le système financier, pas plus qu'ils ne sont parvenus à empêcher les vulnérabilités économiques de s'accroître et de s'étendre par-delà les frontières. Parce qu'on n'a pas accordé suffisamment d'importance au développement humain équitable, de profondes inégalités se sont creusées entre pays et entre populations. D'autres déficiences généralisées ont elles aussi contribué à cette crise, qui a mis en évidence le fait que les pouvoirs publics devaient intervenir plus efficacement en vue de concilier l'intérêt des marchés et l'intérêt général.

Interventions face à la crise

10. Cette crise nous concerne tous. Chaque pays est certes responsable au premier chef de son propre développement économique et social, mais nous n'en continuerons pas moins à œuvrer de manière solidaire à l'élaboration d'interventions globales dynamiques, coordonnées et intégrées pour faire face à la crise, dans la mesure de nos capacités et responsabilités respectives. Les pays développés et les marchés émergents s'emploient à orchestrer la relance de la croissance dans le monde. Il a fallu en priorité stabiliser les marchés financiers et veiller à ce qu'ils inspirent de nouveau confiance, tout en luttant contre le fléchissement de la demande et la récession. D'importantes mesures ont déjà été prises pour maintenir la stabilité macroéconomique et renforcer le système financier international. Parallèlement, des dispositions fermes doivent être prises de toute urgence pour lutter contre les répercussions qu'a la crise sur les populations les plus vulnérables, contribuer à rétablir une forte croissance et aider les pays touchés à regagner le terrain perdu sur la voie de la réalisation des objectifs de développement que nous avons arrêtés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Par conséquent, une part appropriée de toutes les ressources supplémentaires dont on pourrait disposer – liquidités à court terme comme financement à long terme du développement – doit être allouée aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés. Même si cette crise continue d'avoir des répercussions notables pour tous les peuples du monde, elle offre selon nous une occasion importante de procéder à des changements significatifs. Notre intervention doit dorénavant viser avant tout à créer des emplois, à accentuer la prospérité, à renforcer l'accès à la santé et à l'éducation, à rectifier les déséquilibres et à concevoir et mettre en œuvre un développement écologiquement et socialement durable dans le cadre duquel le principe de l'égalité des sexes soit dûment pris en compte. Nous devons également nous attacher à renforcer les fondations sur lesquelles puisse reposer une mondialisation juste, sans exclusive et viable, étayée par un multilatéralisme redynamisé. Nous ne doutons pas que cette crise nous rendra plus forts, plus énergiques et plus unis.

Une action rapide et décisive est nécessaire

11. Nous nous engageons à travailler solidairement à une réponse mondiale coordonnée et détaillée à la crise et à prendre notamment à cet effet les mesures visant à :

- Rétablir la confiance, relancer la croissance économique et créer le plein-emploi productif avec un travail décent pour tous;
- Sauvegarder les acquis économiques, développementaux et sociaux;
- Offrir aux pays en développement une aide adéquate pour qu'ils remédient aux impacts humains et sociaux de la crise, de façon à préserver et valoriser les

gains durement acquis jusqu'à présent sur le front de l'économie et du développement, notamment s'agissant des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

- Assurer la viabilité à long terme de la dette des pays en développement;
- Chercher à fournir aux pays en développement des ressources suffisantes, sans conditionnalités injustifiées pour leur développement;
- Rétablir la confiance dans le secteur financier et relancer les opérations de prêt;
- Faciliter et revitaliser un commerce et un investissement ouverts et rejeter le protectionnisme;
- Faciliter une reprise sans exclusive, attentive à l'environnement et durable, et apporter un soutien constant aux efforts que font les pays en développement en matière de développement durable;
- Renforcer le rôle du système des Nations Unies face à la crise économique et à son impact sur le développement;
- Réformer et renforcer au besoin le système financier et économique et l'architecture financière internationale pour les adapter aux difficultés actuelles;
- Encourager une bonne gouvernance à tous les niveaux, notamment dans les institutions financières internationales et sur les marchés financiers;
- Remédier aux effets humains et sociaux de la crise.

La marche à suivre

La relance doit profiter à tous

12. On a déjà tenté aux niveaux national, régional et international de remédier aux effets immédiats de la crise par plusieurs mesures. Tout en saluant ces tentatives, nous encourageons une plus grande coopération et une meilleure coordination entre les pays sur le plan budgétaire et économique. Le soutien apporté au développement est un élément essentiel du règlement de la crise mondiale, notamment par des mesures visant à relancer durablement la croissance économique, éliminer la pauvreté et faciliter le développement durable. Nous encourageons les pays, dans les mesures de relance qu'ils prennent au niveau national, à éviter le protectionnisme sous toutes ses formes, de façon à écarter les répercussions possibles sur les pays tiers, en particulier les pays en développement.

13. Nous encourageons les pays qui sont à même de le faire à utiliser la marge de manœuvre dont ils disposent dans leur politique de relance budgétaire, tout en assurant la viabilité à long terme de leurs finances publiques. Nous encourageons également les pays à adapter leur politique de lutte contre la crise à leurs caractéristiques propres et à utiliser toutes les possibilités de mobiliser leurs ressources intérieures.

14. Si un certain nombre de pays développés et émergents à économie de marché ont appliqué des mesures de relance, la majorité des pays en développement, dans le monde, n'ont pas la marge de manœuvre suffisante pour prendre des mesures budgétaires anticycliques afin de lutter contre les effets de la crise et stimuler la croissance. Beaucoup de ces pays manquent également de devises. Pour répondre au mieux à la crise, les pays en développement auront besoin d'une proportion plus

grande d'éventuelles ressources additionnelles – aussi bien sous forme de liquidités à court terme que de financement du développement à long terme. Nous nous engageons à examiner les mécanismes qui seraient propres à assurer la fourniture aux pays en développement, en particulier les moins avancés, de ressources adéquates. Nous rappelons que les pays en développement ne doivent pas subir indûment le fardeau financier résultant de la crise et de ses effets.

15. Les pays en développement qui se heurtent à une pénurie aiguë et grave de devises du fait des répercussions de la crise, qui retentit sur la balance des paiements, ne doivent pas être privés du droit d'utiliser les mesures correctives commerciales contingentes que prévoit dans les cas légitimes l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et, en dernier ressort, d'imposer des restrictions temporaires au mouvement des capitaux et de chercher à négocier, entre débiteurs et créanciers, des accords sur une suspension temporaire du service de la dette, afin d'aider à amortir les répercussions de la crise et à stabiliser le développement macroéconomique.

16. Nous saluons le sommet du G-20 tenu le 2 avril 2009 à Londres et constatons sa volonté de dégager, pour relancer l'économie mondiale, un montant additionnel de 1,1 billion de dollars. Une grande partie de ces ressources sera disponible pour être affectée aux marchés émergents et aux pays en développement. Une proportion beaucoup plus limitée (50 milliards de dollars) en serait affectée expressément aux pays à faible revenu. Nous demandons au G-20 de réfléchir à nouveau aux besoins des pays en développement, en particulier des pays à faible revenu. Nous appelons également tous les membres du G-20 à veiller à ce que leurs engagements soient bien honorés et à en suivre l'application. Tout en reconnaissant la décision prise par le G-20, nous sommes résolus à renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses États Membres dans les affaires économiques et sociales, notamment son rôle de coordination.

17. Les pays doivent en effet avoir la marge de manœuvre nécessaire pour appliquer des mesures anticycliques et mener, face à la crise, une politique bien conçue et bien ciblée. Nous préconisons donc une rationalisation des conditionnalités pour garantir qu'elles soient opportunes, adaptées et ciblées et aident bien les pays en développement à faire face aux problèmes, financiers, économiques et développementaux. À ce sujet, nous notons l'amélioration récente des opérations de prêt du Fonds monétaire international (FMI), qui a modernisé les conditionnalités et créé des instruments et lignes de crédit plus souples, ce qui est bienvenu. Les programmes en cours et nouveaux ne doivent pas comporter de conditionnalités procycliques injustifiées. Nous engageons les banques multilatérales de développement à s'orienter vers des formes d'aide souples, concessionnelles, à versement rapide en début de période, de façon à aider rapidement et de façon appréciable les pays en développement qui se heurtent à des déficits de financement. Ce faisant, ces banques doivent, pour ne pas compromettre la stabilité financière, appliquer les garanties convenues.

18. L'interdépendance toujours plus grande des économies nationales dans une économie mondialisée et l'émergence de régimes fondés sur des règles dans les relations économiques internationales ont fait que la marge de manœuvre des politiques économiques nationales, en particulier dans le domaine du commerce, de l'investissement et du développement international, est désormais souvent rognée par des règles et des engagements internationaux et par des considérations ayant trait au marché mondial. Nous constatons que ces régimes, disciplines, engagements

et considérations font problème pour beaucoup de pays en développement qui cherchent à mettre en œuvre eux-mêmes une réponse nationale à la crise financière et économique. Nous constatons aussi que beaucoup de pays en développement ont demandé à pouvoir exercer une plus grande latitude dans le choix de leur politique économique, dans la limite de ces contraintes, car c'est un élément indispensable du relèvement après la crise et de la solution de problèmes nationaux spécifiques, notamment les effets humains et sociaux de la crise, la nécessité de préserver les gains acquis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'utilisation plus efficace des facilités de crédit et des liquidités, la régulation des marchés financiers locaux, les institutions, instruments et mouvements de capitaux locaux, et le recours à des mesures correctives commerciales contingentes. Il appartient à chaque gouvernement de se demander comment arbitrer au mieux entre les avantages de l'acceptation des règles et engagements internationaux et les inconvénients de la perte de marge de manœuvre dans le choix des politiques.

19. Nous constatons qu'à côté de l'appropriation nationale des politiques et des stratégies, la bonne gouvernance continue d'avoir une grande importance. Nous nous engageons à promouvoir des institutions économiques et financières efficaces à tous les niveaux car c'est une condition indispensable de la croissance et du développement économique à long terme. Nous nous engageons aussi à accélérer le relèvement collectif par une plus grande transparence, l'éradication de la corruption et une meilleure gouvernance. À ce sujet, nous engageons instamment tous les États qui ne l'ont pas encore fait à envisager de ratifier la Convention des Nations Unies contre la corruption² ou à y accéder, et engageons tous les États parties à l'appliquer vigoureusement.

20. La crise a des effets divers selon les régions, les sous-régions et les pays. Ce caractère hétérogène de l'effet de la crise complique la réalisation de notre objectif commun qui est d'éliminer la pauvreté, de réduire l'inégalité et de promouvoir le développement humain. Comme les institutions régionales et sous-régionales sont attentives aux besoins propres des pays de leur région, nous constatons l'intérêt que présentent les organismes de coopération régionale et sous-régionale pour répondre aux difficultés causées par la crise économique mondiale et nous les engageons à coopérer, par exemple par le canal des banques régionales et sous-régionales de développement, et les arrangements commerciaux et en matière de monnaie de réserve aux niveaux régional et sous-régional ainsi que toutes autres initiatives régionales, qui contribuent à la réponse multilatérale à la crise actuelle et renforcent la capacité de récupération des pays à d'éventuelles crises futures.

Endiguer les effets de la crise et améliorer la capacité de récupération mondiale future

21. La crise n'affecte pas seulement les secteurs économiques et financiers. Nous en constatons les effets humains et sociaux et nous observons les problèmes qui se posent quand on cherche à y remédier. Des mesures à court terme doivent tenir compte des objectifs à long terme, en particulier ceux qui concernent l'élimination de la pauvreté, le développement durable, la protection de l'environnement et l'obtention de ressources énergétiques propres et renouvelables, la sécurité alimentaire, l'égalité entre les sexes, la santé publique, l'éducation et la croissance économique soutenue, notamment le plein-emploi productif et le travail décent pour

² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2349, n° 42146.

tous. Le renforcement des filets de sécurité sociale qui existent déjà, la création de nouvelles formes de protection là où elles sont nécessaires, et la préservation des dépenses sociales sont des conditions importantes d'un développement centré sur l'homme et de la solution des problèmes humains et sociaux déclenchés par la crise. Nous réaffirmons notre volonté de réaliser à temps les objectifs de développement dont nous sommes convenus au plan international et notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

22. Une coopération plus étroite et plus vigoureuse entre le système des Nations Unies pour le développement, les banques régionales de développement et la Banque mondiale, et l'intensification de leurs efforts sont effectivement de nature à répondre aux besoins de ceux qui sont le plus gravement touchés et à garantir que leur situation difficile ne soit pas oubliée. Nous appelons à mobiliser des ressources supplémentaires pour la protection sociale, la sécurité alimentaire et le développement humain auprès de toutes les sources de financement du développement, et notamment les contributions bilatérales volontaires, afin d'affermir la base d'une reprise économique et sociale rapide et soutenue dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés. Ces ressources additionnelles devraient être acheminées par le canal des institutions existantes que sont le système des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale, qui a proposé un fonds et une structure pour remédier à la vulnérabilité, et les banques multilatérales de développement, selon le cas. Ces fonds, notamment ceux qui passent par le système des Nations Unies pour le développement, devraient avoir un caractère prévisible. En outre, nous soulignons l'importance du système des Nations Unies pour le développement, qui est largement présent sur le terrain et qui facilite les activités menées au niveau du pays pour amortir l'impact de la crise dans les pays en développement.

23. Nous nous engageons à aider les Nations Unies à s'acquitter de leur mandat en matière de développement. Les fonds, programmes et organismes des Nations Unies, dans la limite de leurs mandats respectifs, ont un rôle important à jouer pour promouvoir le développement et en préserver les acquis, conformément aux stratégies et priorités nationales, notamment les progrès accomplis jusqu'à présent vers la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international et en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement, que la crise économique actuelle menace. L'Organisation des Nations Unies devrait tirer parti de la situation économique actuelle pour saisir toutes les occasions d'améliorer l'efficacité de ses programmes de développement et la cohérence du système. Nous constatons le rôle unique que joue l'Organisation, qui est une tribune universelle propre à faciliter une meilleure compréhension de l'impact social et économique de la crise et à dégager les réponses adéquates.

24. Nous reconnaissons que la crise économique actuelle risque d'augmenter le volume des ressources à consacrer à l'aide humanitaire aux pays en développement. Nous soulignons qu'il faut prendre des mesures pour dégager des ressources adéquates pour la coopération internationale à cette aide humanitaire.

25. La crise a de graves effets sur le commerce international de la plupart des pays, notamment les pays en développement. Pour beaucoup de ceux-ci, les effets de la crise comprennent la chute des exportations et la perte de recettes d'exportation, un accès plus restreint aux moyens de financer le commerce, une réduction des investissements d'équipement ou orientés à l'exportation, une

diminution des recettes fiscales et des problèmes de balance des paiements. Nous nous engageons à résister à toutes les tendances protectionnistes et à rectifier les mesures protectionnistes qui auraient déjà été prises. En même temps, nous reconnaissons le droit des pays de tirer pleinement parti des flexibilités compatibles avec les engagements et les obligations qu'ils ont contractés dans le cadre de l'OMC. Il importe que tous les pays contribuent aux efforts que font l'OMC et d'autres organes compétents pour surveiller et signaler les mesures protectionnistes et notamment leur effet sur les pays en développement.

26. Pour surmonter la présente crise, il nous faut également exploiter tout le potentiel que représente le commerce en tant que moteur d'une croissance et d'un développement économiques soutenus. À cet égard, nous réaffirmons notre engagement au service d'un système commercial multilatéral qui soit universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable. Nous redisons que le commerce international est le moteur du développement et d'une croissance économique soutenue. Aussi réitérons-nous notre appel pour une conclusion rapide, ambitieuse, réussie et équilibrée du Cycle de Doha qui augmente l'accès au marché, suscite le développement des courants commerciaux et soit entièrement axée sur les besoins des pays en développement. Nous saluons l'engagement pris d'accorder aux pays les moins avancés un accès en franchise et sans contingents aux marchés des pays développés, comme convenu dans la Déclaration ministérielle de Hong Kong issue de la Conférence réunie par l'OMC³, de veiller à l'efficacité opérationnelle du principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, d'éliminer parallèlement toutes les formes de subventions à l'exportation, de soumettre à des disciplines toutes les mesures en matière d'exportation qui ont un effet équivalent et de réduire substantiellement le soutien national qui a des effets de distorsion des échanges, conformément au mandat du Cycle de Doha et à la Déclaration ministérielle de Hong Kong (OMC), et de respecter les engagements en matière d'aide au commerce. Nous réaffirmons également la nécessité de réaliser des progrès dans l'application du programme de travail de l'OMC concernant les pays de taille modeste sur le plan économique, comme l'exige la Déclaration ministérielle de Doha⁴.

27. Les travailleurs migrants sont une population des plus vulnérables dans le contexte de la crise actuelle. Les envois de fonds, qui procurent des ressources financières privées importantes aux familles dans les pays dont les migrants sont originaires, ont subi de plein fouet le contrecoup de la montée du chômage et de la faible croissance des revenus des travailleurs migrants, en particulier dans les pays avancés. Nous devons résister à la tentation de traiter les travailleurs migrants de manière inéquitable et discriminatoire et d'assujettir les migrations de travailleurs à des restrictions déraisonnables afin de maximiser les avantages des migrations internationales, tout en nous conformant à la législation nationale pertinente et aux instruments internationaux applicables. Nous reconnaissons la contribution importante que les travailleurs migrants font aux pays d'origine et aux pays hôtes. Nous nous engageons à faire en sorte que les migrations de travailleurs puissent satisfaire les besoins du marché du travail.

³ Organisation mondiale du commerce, document WT/MIN(05)/DEC. Disponible à l'adresse suivante : <http://docsonline.wto.org>.

⁴ A/C.2/56/7, annexe.

28. Pour répondre efficacement à la crise économique actuelle, il faut appliquer en temps utile les engagements pris en matière d'aide. Il faut absolument que tous les donateurs honorent les engagements qu'ils ont pris dans le domaine de l'aide publique au développement (APD) bilatérale et multilatérale et qu'ils atteignent les cibles convenues, entre autres, dans la Déclaration du Millénaire⁵, le Consensus de Monterrey⁶ et le Document final du Sommet mondial de 2005⁷, au sommet du G-8 à Gleneagles, dans la Déclaration de Doha⁸ et au sommet du G-20 tenu à Londres. Nous soulignons l'importance cruciale que revêtent les engagements concernant l'APD, notamment les engagements pris par de nombreux pays développés de consacrer 0,7 % du produit national brut (PNB) à l'APD en faveur des pays en développement d'ici à 2015 et d'atteindre le niveau d'au moins 0,5 % du PNB consacré à l'APD d'ici à 2010, ainsi que de consacrer de 0,15 à 0,20 % du PNB à l'APD en faveur des pays les moins avancés. Nous reconnaissons que nombre de pays développés ont arrêté des calendriers devant leur permettre d'atteindre le niveau d'au moins 0,5 % de l'APD d'ici à 2010. Nous encourageons d'autres donateurs à élaborer des calendriers nationaux d'ici à la fin de 2010 afin d'accroître leur aide dans le cadre de leurs processus respectifs d'allocation budgétaire pour atteindre les objectifs fixés sur le plan de l'APD. La pleine réalisation de ces engagements accroîtra considérablement les ressources disponibles pour promouvoir le programme international de développement et aider les pays en développement à atténuer les effets de la crise et à remédier plus efficacement à celle-ci dans le cadre de leurs stratégies nationales. Les donateurs devraient examiner et, au besoin, accroître ou réorienter leur aide aux pays en développement pour leur permettre d'atténuer les effets de la crise et de répondre plus efficacement à celle-ci dans le cadre de leurs stratégies nationales.

29. Nous soulignons l'importance qu'il y a pour les acteurs du développement à poursuivre les réformes de l'économie et de la gouvernance et autres mesures visant à améliorer l'efficacité de l'aide à partir des principes fondamentaux que sont la maîtrise nationale, l'alignement, l'harmonisation et la gestion des résultats par les pays.

30. Nous encourageons aussi les pays en développement qui sont en mesure de le faire à continuer de s'efforcer concrètement d'augmenter le nombre des initiatives de coopération Sud-Sud et de rendre celles-ci plus efficaces, conformément aux principes régissant l'efficacité de l'aide. Nous réaffirmons notre soutien à la coopération Sud-Sud, ainsi qu'à une coopération triangulaire, toutes mesures qui doivent apporter des ressources supplémentaires bienvenues pour l'exécution des programmes de développement.

31. De nouvelles formes volontaires et innovantes de financement peuvent nous aider à faire face aux problèmes qui se posent dans le monde. Nous sommes favorables à l'intensification du financement du développement à partir des sources existantes et à la création, s'il y a lieu, de nouvelles formes volontaires et innovantes de financement qui doivent permettre de disposer de sources

⁵ Voir résolution 55/2.

⁶ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

⁷ Voir résolution 60/1

⁸ Voir résolution 63/239, annexe.

supplémentaires stables de financement du développement, lesquelles doivent compléter et non pas remplacer les sources traditionnelles de financement et doivent être affectées en fonction des priorités des pays en développement, sans constituer pour eux une charge indue. Nous demandons à nouveau au Secrétaire général de présenter un rapport intérimaire d'ici à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, en tenant compte de toutes les initiatives déjà prises.

32. La crise ne doit pas avoir pour effet de différer les mesures à prendre par la communauté internationale pour faire face aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement, en tenant compte des responsabilités communes mais différenciées des pays et de leurs capacités respectives. Nous reconnaissons que la lutte contre la crise offre un vaste champ au développement des initiatives en faveur d'une économie écologique. À cet égard, nous encourageons le recours aux plans de relance nationaux, dans les pays qui sont en mesure de le faire, afin de contribuer au développement durable, à une croissance viable à long terme, à un plein-emploi productif et à un travail décent pour tous, ainsi qu'à l'élimination de la pauvreté. Il importe que les initiatives et propositions écologiques soient intégrées et portent sur le développement durable et sur tous les défis et atouts en matière d'environnement, qu'il s'agisse d'atténuer les effets des changements climatiques, de s'adapter à ceux-ci, d'organiser le financement et les transferts de technologie en faveur des pays en développement ou réaliser une gestion durable des forêts. Nous encourageons aussi le secteur privé à participer à de telles initiatives nationales, conformément aux stratégies et priorités de développement des différents pays. Nous faisons des vœux pour le succès de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui doit se tenir à Copenhague en décembre 2009 et qui s'inscrit dans le cadre de nos efforts globaux en vue d'un redressement écologique après la crise.

33. L'aggravation de la crise menace d'augmenter l'endettement des pays en développement; partant, elle menace la viabilité de la dette. Cette pression croissante réduit la capacité de ces États d'adopter des mesures fiscales appropriées afin de réduire l'impact de la crise ou de s'engager dans la voie du financement du développement. Nous affirmons qu'il faut prendre les mesures nécessaires pour réduire l'impact négatif de la crise sur l'endettement des États en développement et éviter une nouvelle crise de l'endettement. À cet égard, nous estimons qu'il faut tirer pleinement parti de la souplesse qu'offre le Cadre de viabilité de la dette.

34. Nous demandons aux États de redoubler d'efforts pour honorer les engagements qu'ils ont pris en ce qui concerne l'allègement de la dette et soulignons que tous les créanciers et débiteurs assument une responsabilité touchant la viabilité de la dette. Nous tenons à souligner que tous les créanciers doivent bénéficier d'un traitement équivalent. Par ailleurs, les donateurs et les institutions financières multilatérales devraient envisager toujours davantage de consentir des dons et des prêts à des conditions favorables en tant que modalité préférée de leurs instruments de soutien financier visant à garantir la viabilité de la dette. Nous ne manquerons pas non plus d'examiner de près les méthodes de restructuration de la dette souveraine qui se fondent sur les cadres et principes existants et sur une participation poussée des créanciers et des débiteurs, le fardeau étant réparti de manière comparable entre les créanciers. Nous nous pencherons aussi sur la nécessité et la faisabilité d'un cadre mieux structuré en vue de la coopération internationale dans ce domaine.

35. Nous reconnaissons le rôle utile que joue l'augmentation des liquidités mondiales dans le règlement de la crise financière. Aussi appuyons-nous et recommandons-nous résolument qu'on envisage sans tarder une nouvelle allocation générale de droits de tirage spéciaux (DTS) d'un montant de 250 milliards de dollars. Nous lançons aussi un appel pour qu'on ratifie sans retard le quatrième amendement des statuts du FMI pour permettre une allocation spéciale de DTS à titre exceptionnel, telle qu'elle a été approuvée par le Conseil des Gouverneurs du FMI en septembre 1997. Nous sommes conscients de la nécessité de maintenir à l'examen la question de l'allocation de DTS aux fins de développement. Nous reconnaissons également qu'une augmentation des DTS peut continuer à l'accroissement des liquidités mondiales pour faire face aux déficits financiers causés par la présente crise et aider à prévenir d'autres crises à venir. Ce moyen devra être étudié de plus près.

36. La crise a amené certains États à demander à cor et à cri une réforme du système mondial de réserves afin de remédier aux insuffisances de celui-ci. Nous prenons acte de la demande formulée par de nombreux États qui voudraient qu'on examine dans quelle mesure un système de réserves plus efficace est faisable et souhaitable, y compris le rôle que pourraient jouer les DTS dans un tel système et le rôle complémentaire que pourraient jouer différents mécanismes régionaux. Nous reconnaissons aussi qu'il faut s'attacher à dégager un consensus sur les paramètres d'une telle étude et sur la suite à y donner, tout comme nous prenons acte des initiatives dans le domaine de la coopération économique et financière qui sont prises ou qui voient le jour aux niveaux régional et sous-régional afin de remédier, entre autres, au manque de liquidités et aux problèmes que la balance des paiements pose à court terme pour les membres.

Amélioration de la réglementation et du contrôle

37. La crise actuelle a mis au jour les nombreuses lacunes que la réglementation et la supervision financières présentent sur les plans national et international. Nous reconnaissons toute l'importance qui s'attache au développement du champ de la réglementation et de la supervision et au renforcement de l'efficacité de celles-ci, en ce qui concerne tous les grands centres, instruments et acteurs financiers, notamment les institutions financières, les agences de notation financière et les fonds spéculatifs. La nécessité de mieux réglementer et coordonner les mesures d'incitation, les produits dérivés et les transactions portant sur des contrats types paraît évidente. Nous sommes opposés à des dispositions réglementaires inutilement contraignantes et sommes partisans d'une réglementation efficace, crédible et applicable à tous les niveaux, de façon à garantir la transparence et la supervision requises du système financier. Toutes les institutions pertinentes doivent être assujetties à une réglementation et à une surveillance adéquates et proportionnées. Il nous paraît important que tous les pays réglementent leurs marchés, institutions et instruments financiers, compte tenu de leur situation et de leurs priorités en matière de développement, ainsi que de leurs engagements et obligations internationaux. On ne saurait sous-estimer l'importance de la volonté politique et du renforcement des capacités afin de s'assurer que les mesures prises sont pleinement exécutées.

38. Il faut veiller à ce que toutes les juridictions fiscales et tous les centres financiers soient soumis à des normes de transparence et de réglementation. Nous redisons qu'il faut continuer à promouvoir la coopération internationale en matière fiscale, y compris au sein de l'Organisation des Nations Unies, notamment en

encourageant les accords visant à éviter la double imposition. Des cadres intégrés de coopération devraient garantir la participation et un traitement sur un pied d'égalité de toutes les juridictions. Nous demandons qu'on veille à une application cohérente et non discriminatoire des obligations en matière de transparence et des normes internationales régissant l'échange d'informations.

39. Les flux financiers illicites représenteraient un montant plusieurs fois supérieur à celui de l'aide publique mondiale au développement et ils ont des conséquences néfastes pour le financement du développement. Les dispositions visant à renforcer la réglementation, le contrôle et la transparence du système financier formel et informel devraient donc comprendre des mesures de réduction de ces flux dans tous les pays. Améliorer la transparence du système financier mondial a d'ailleurs un effet dissuasif sur les flux financiers illicites, notamment les flux à destination des centres financiers internationaux, et facilite la détection des activités illégales.

40. La crise actuelle s'est aggravée du fait que l'on n'a pas su mesurer assez tôt l'ampleur des risques qui s'accumulaient sur les marchés financiers et qui menaçaient de déstabiliser le système financier international et l'économie mondiale. Nous reconnaissons la nécessité pour le FMI de surveiller avec efficacité et impartialité les grandes places financières, les flux de capitaux internationaux et les marchés financiers. Dans ce contexte, nous nous félicitons du fait que les institutions internationales compétentes ont renforcé leurs dispositifs d'alerte précoce de façon à pouvoir signaler assez tôt les risques financiers et macroéconomiques et recommander les mesures à prendre pour se prémunir contre eux.

41. La crise en cours a mis en évidence le degré élevé d'intégration de nos économies, l'indivisibilité de notre bien-être collectif et le caractère illusoire d'une politique de plus-values à court terme. Nous réaffirmons les principes du développement durable et soulignons l'importance de parvenir à un consensus mondial sur des valeurs et des principes fondamentaux favorisant un développement économique durable, juste et équitable. Nous considérons que la responsabilité sociale et environnementale des entreprises doit être une composante importante d'un tel consensus. Nous confirmons donc l'importance à cet égard des 10 principes qui sous-tendent le Pacte mondial des Nations Unies.

Réforme du système financier et économique mondial et de son architecture

42. La crise a imprimé un nouvel élan aux discussions internationales sur la réforme du système financier et économique mondial et de son architecture, et notamment sur les questions de mandat, de compétence, de gouvernance, de réactivité et d'orientation du développement. Il existe un consensus sur la nécessité de continuer à réformer et moderniser les institutions financières internationales afin de les mettre mieux à même de relever les défis économiques et financiers actuels et de répondre aux besoins des États Membres et afin de leur donner les moyens de renforcer leurs missions actuelles de suivi, de surveillance, d'assistance technique et de coordination, chacune selon son mandat, et ceci en vue d'empêcher la répétition de crises similaires.

43. Nous soulignons qu'il importe de réformer d'urgence la gouvernance des institutions de Bretton Woods, sur la base d'une juste et équitable représentation des pays en développement, afin d'accroître la crédibilité et d'élargir la responsabilité de ces institutions. Ces réformes doivent refléter fidèlement les réalités nouvelles et

renforcer le point de vue, la voix et la participation des marchés émergents dynamiques et des pays en développement, notamment les plus pauvres d'entre eux.

44. Nous demandons que soient menés rapidement à bien la réforme de la gouvernance de la Banque mondiale et l'établissement d'une feuille de route accélérée vers de nouvelles réformes sur la répartition des voix et la participation des pays en développement, afin de parvenir à un accord d'ici à avril 2010, selon une approche inspirée par son mandat au service du développement et en impliquant tous les actionnaires dans un processus transparent, consultatif et sans exclusive. Nous appelons aussi à des consultations sans exclusive sur de futures réformes visant à améliorer la réactivité et l'adaptabilité de la Banque mondiale.

45. La Banque mondiale ainsi réformée devra impérativement disposer des moyens techniques, des facilités de crédit et des ressources financières voulus pour soutenir et faciliter les efforts déployés par les pays en développement pour mettre en place les conditions du développement.

46. Nous considérons qu'il importe de renforcer les banques régionales de développement en tenant compte des intérêts de tous leurs États membres. Il importe aussi que ces banques offrent à leurs clients l'aide à moyen et à long terme dont ils ont besoin pour leur développement. Nous appuyons les mesures visant à renforcer la capacité financière et les moyens de crédit des banques régionales de développement. Nous reconnaissons aussi l'importance des autres initiatives et dispositifs régionaux, interrégionaux et sous-régionaux qui visent à promouvoir le développement, la coopération et la solidarité entre leurs membres.

47. Nous considérons qu'il est impératif de lancer, à titre prioritaire, une ample et prompte réforme du FMI. Nous attendons avec intérêt cette réforme accélérée, qui devra accroître la crédibilité et la responsabilité du Fonds. Nous prenons note de l'accord sur l'accélération de la mise en œuvre des réformes sur les voix et les quotes-parts du FMI qui ont été convenues en avril 2008. Nous soutenons vigoureusement le prochain examen des quotes-parts, prévu pour janvier 2011 au plus tard, qui, si les tendances actuelles se confirment, devrait déboucher sur une augmentation de la part des économies dynamiques, notamment celle des marchés émergents et des pays en développement pris globalement, et renforcer en conséquence la légitimité et l'efficacité du Fonds.

48. Nous réaffirmons la nécessité de répondre à la préoccupation bien connue que suscite l'insuffisante représentation des pays en développement dans les grandes institutions normatives. Nous nous félicitons donc de l'accroissement du nombre des membres du Conseil de stabilité financière et du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, dans lequel nous voyons un premier pas dans la bonne direction, et nous encourageons les grandes institutions normatives à revoir promptement la composition de leurs organes directeurs et, tout en améliorant leur efficacité, à accroître selon qu'il conviendra la représentation des pays en développement dans ces organes.

49. Nous convenons que les chefs et les dirigeants des institutions financières internationales, en particulier les institutions de Bretton Woods, devraient être nommés à l'issue d'une sélection ouverte, transparente et fondée sur le mérite, en tenant dûment compte des principes d'égalité des sexes et de répartition géographique et régionale équitable.

50. La complémentarité des mandats respectifs de l'Organisation des Nations Unies et des institutions financières internationales rend d'autant plus cruciale une bonne coordination entre elles. Nous appelons donc à une coopération, une coordination, une cohésion et des échanges constants et croissants entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions financières internationales. Nous considérons que la présente conférence représente un pas important vers une coopération accrue.

La voie à suivre

51. Nous nous sommes réunis pour avoir une meilleure appréciation collective des incidences de la crise et pour contribuer ensemble à la formulation d'une réponse internationale se déclinant en mesures à prendre aux niveaux national, régional et international.

52. Nous nous efforcerons de conjuguer nos réponses de court terme de façon à amortir l'impact immédiat de la crise économique et financière, en particulier sur les pays les plus vulnérables, étant entendu que nos réponses de moyen et de long terme impliqueront nécessairement la recherche du développement et une révision du système économique mondial. Dans ce cadre, nous nous proposons de prendre les mesures ci-après :

a) Renforcer les moyens d'action, l'efficacité et l'efficience de l'Organisation des Nations Unies; améliorer la cohérence et la coordination des politiques et des activités entre l'Organisation, les institutions financières internationales et les organisations régionales compétentes;

b) Renforcer encore l'action globale que les organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement ont engagée face à la crise en soutien aux stratégies nationales de développement, en l'inscrivant dans une stratégie dûment coordonnée des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies au niveau des pays. Il faut que cette action continue d'être animée par les pays concernés et, dans ce contexte, qu'elle réponde aux vulnérabilités créées ou exacerbées par la crise et qu'elle renforce l'appropriation au niveau national. Elle doit faire fond sur les mesures déjà prises par les organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement, en particulier au niveau des pays. Nous exhortons la communauté internationale à apporter le soutien voulu à l'action engagée par les organismes des Nations Unies face à la crise;

c) Chercher les moyens de renforcer la coopération internationale dans le domaine des migrations internationales et du développement, afin d'apporter une réponse aux problèmes posés par la crise économique et financière du point de vue des migrations et des migrants, en tenant compte des travaux et activités menés par les fonds, programmes, institutions spécialisées et commissions régionales des Nations Unies et les autres organisations internationales compétentes, comme l'Organisation internationale pour les migrations.

53. Nous demandons à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et aux fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies de remplir pleinement leur mission de sensibilisation en plaidant la cause du relèvement et du développement des pays en développement, notamment les plus vulnérables parmi eux.

54. Nous invitons l'Assemblée générale à créer un groupe de travail à composition non limitée qui serait chargé d'assurer le suivi des questions évoquées dans le

présent document final et de lui présenter un rapport sur ses travaux avant la fin de sa soixante-quatrième session.

55. Nous invitons le Président de l'Assemblée générale à faire de la question de la crise financière et économique mondiale et de son incidence sur le développement un thème prioritaire du débat général de l'Assemblée à sa soixante-quatrième session.

56. Nous demandons au Conseil économique et social :

a) D'examiner la question de la promotion et du renforcement d'une action coordonnée des institutions spécialisées et des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement dans le suivi et la mise en œuvre du présent document final, en vue de favoriser la cohérence et l'unité nécessaires pour établir un consensus sur les politiques requises par la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement;

b) De formuler des recommandations à l'Assemblée générale, comme le prévoit la Déclaration de Doha du 2 décembre 2008, sur un processus intergouvernemental inclusif, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement;

c) D'examiner la question du renforcement des dispositifs institutionnels chargés de promouvoir la coopération internationale en matière fiscale, notamment le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale des Nations Unies;

d) D'examiner, en collaboration avec les institutions concernées, l'application des accords conclus entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, en se concentrant plus particulièrement sur les possibilités d'amélioration de la collaboration et de la coopération entre l'Organisation et lesdites institutions, et sur les moyens de les faire concourir à la réalisation de leurs mandats respectifs;

e) D'examiner l'opportunité de créer un groupe spécial d'experts sur la crise économique et financière mondiale et son incidence sur le développement et de formuler des recommandations à l'Assemblée générale là-dessus. Ce groupe serait chargé d'offrir en toute indépendance des conseils et des analyses techniques qui pourraient inspirer les mesures prises au niveau international et les décisions politiques et alimenter des dialogues et des échanges constructifs entre responsables politiques, universitaires, institutions et membres de la société civile.

57. Nous prions le Secrétaire général de rendre régulièrement compte au Conseil économique et social des travaux de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire.

58. Nous invitons l'Organisation internationale du Travail à présenter le « Pacte mondial pour l'emploi » adopté par la quatre-vingt dix-huitième Conférence internationale du travail à la session de fond de juillet 2009 du Conseil économique et social, qui a l'intention de promouvoir une sortie de crise à haute intensité de main-d'œuvre inspirée par le programme pour un travail décent et de dessiner les grandes orientations d'une croissance durable.

59. Nous encourageons l'Union interparlementaire à continuer de contribuer à l'élaboration de réponses mondiales à la crise.

Résolution 2*
**Pouvoirs des représentants assistant à la Conférence
sur la crise financière et économique mondiale
et son incidence sur le développement**

La Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement,

Ayant examiné le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs ainsi que les recommandations qui y figurent,

Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

* Adoptée à la 10^e séance plénière, le 30 juin 2009. Pour les débats, voir chap. V.

Chapitre II

Participation et organisation des travaux

A. Date et lieu de la Conférence

1. La Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 24 au 30 juin 2009, conformément à la résolution 63/277 et à la décision 63/556 de l'Assemblée générale. Elle a tenu 10 séances plénières (1^{re} à 10^e).

B. Participation

2. Les États suivants et la Communauté européenne étaient représentés à la Conférence : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Siège, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

3. La Palestine et l'Ordre souverain militaire de Malte étaient représentés à la Conférence.

4. Les secrétariats des commissions régionales suivantes étaient représentés : Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique pour l'Europe,

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

5. Les organes et programmes des Nations Unies suivants étaient représentés : Organisation des Nations Unies, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Centre du commerce international, Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Programme alimentaire mondial (PAM).

6. Les institutions spécialisées et organisations apparentées suivantes étaient représentées : Banque mondiale, Fonds international de développement agricole, Fonds monétaire international (FMI), Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation météorologique mondiale, Organisation mondiale du commerce (OMC), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), Organisation mondiale de la Santé, Organisation mondiale du tourisme et Union internationale des télécommunications (UIT),

7. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées : Banque asiatique de développement, Commonwealth, Communauté des Caraïbes, Conseil de coopération des États arabes du Golfe, Cour pénale internationale, Fonds commun pour les produits de base, Fonds mondial de solidarité numérique, Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, Ligue des États arabes, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de la Conférence islamique et Centre du Sud, Organisation des États américains, Organisation internationale de la Francophonie, Organisation internationale pour les migrations (OIM), Système d'intégration de l'Amérique centrale, Union africaine, Union internationale pour la nature.

8. D'autres entités ayant reçu une invitation permanente ont participé en qualité d'observateurs, à savoir : Comité international de la Croix-Rouge et Union interparlementaire.

9. De nombreuses entités du secteur privé accréditées à la Conférence internationale sur le financement du développement ou son processus de suivi, y compris la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, ont participé à la Conférence.

10. De nombreuses organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, ainsi que celles qui étaient accréditées à la Conférence internationale sur le financement du développement ou son processus de suivi, y compris la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, ont aussi participé à la Conférence.

C. Ouverture de la Conférence

11. La Conférence a été ouverte le 24 juin par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

D. Élection du Président de la Conférence

12. Conformément à la résolution 63/277 de l'Assemblée générale, la Conférence a élu par acclamation Miguel d'Escoto Brockmann, Président de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, comme Président de la Conférence.

E. Adoption du règlement intérieur

13. À sa 1^{re} séance, le 24 juin, la Conférence a adopté son règlement intérieur provisoire (A/CONF.214/2) comme recommandé par l'Assemblée générale dans sa décision 63/555.

F. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

14. À sa 1^{re} séance, le 24 juin, la Conférence a adopté l'ordre du jour provisoire (A/CONF.214/1) comme recommandé par l'Assemblée générale dans sa décision 63/555. L'ordre du jour adopté était le suivant :

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du Président.
3. Adoption du règlement intérieur.
4. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
5. Élection des membres du Bureau autres que le Président.
6. Organisation des travaux, y compris mise en place de la grande commission.
7. Pouvoirs des représentants assistant à la Conférence :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
8. Débat général sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement :
 - a) Échange de vues général sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement;
 - b) Examen du projet de document final de la Conférence.

9. Tables rondes interactives ayant pour thème général « Examen de la crise financière et économique mondiale de plus en plus grave, de son incidence sur le développement et des moyens de la surmonter » et portant sur les six principales questions dont la Conférence était saisie :
 - a) Incidences actuelles et futures de la crise, notamment sur l'emploi, le commerce, l'investissement et le développement, ainsi que sur la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international et des objectifs du Millénaire pour le développement (table ronde 1);
 - b) Mesures coordonnées et concertées et autres mesures propres à atténuer l'incidence de la crise sur le développement (table ronde 2);
 - c) Rôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses États Membres dans les débats internationaux en cours sur la réforme et le renforcement du système financier et économique international et de son architecture (table ronde 3);
 - d) Apport des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement à l'action menée pour faire face à la crise (table ronde 4).
10. Adoption du document final de la Conférence.
11. Adoption du rapport de la Conférence.

G. Élection des membres du Bureau autres que le Président

15. À sa 1^{re} séance, le 24 juin, la Conférence a élu les Vice-Présidents suivants selon la composition du Bureau de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session : Afghanistan, Argentine, Bolivie (État plurinational de), Cameroun, Chine, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Iraq, Jamaïque, Kirghizistan, Mongolie, Myanmar, Namibie, Niger, Nigéria, Pays-Bas, Portugal, République de Moldova, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda et Togo.

H. Élection du Rapporteur général

16. À sa 1^{re} séance, le 24 juin, la Conférence a élu Maged A. Abdelaziz (Égypte) comme Rapporteur général de la Conférence.

I. Organisation des travaux, y compris mise en place de la grande commission

17. À sa 1^{re} séance, le 24 juin, la Conférence a approuvé la note du Secrétariat sur les questions d'organisation et de procédure (A/CONF.214/5).

18. À la même séance, la Conférence a approuvé le projet de calendrier de ses travaux (A/CONF.214/5, annexe).

J. Pouvoirs des représentants assistant à la Conférence

19. À la 1^{re} séance, le 24 juin, sur la proposition du Président, il a été décidé que la composition de la Commission de vérification des pouvoirs serait fondée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session, à savoir : Botswana, Chine, Chypre, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Luxembourg, Mexique, Mozambique et Saint-Kitts-et-Nevis.

Chapitre III

Débat général sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement

A. Échange de vues général

1. Au titre du point 8 a) de l'ordre du jour, la Conférence a eu, de ses 1^{re} à 7^e séances, tenues du 24 au 26 juin 2009, un débat général sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement.

2. À la 1^{re} séance, le 24 juin, des déclarations liminaires ont été faites par le Président de la Conférence et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

3. À la même séance, des déclarations ont été faites par Isatou Njie-Saidy, Vice-Présidente et Secrétaire d'État aux affaires féminines de la Gambie; Arístides Mejía Carranza, Vice-Président du Honduras; Joyce Mujuru, Vice-Président du Zimbabwe; Dean Barrow, Premier Ministre et Ministre des finances de Belize (au nom de la Communauté des Caraïbes); Mirko Cvetković, Premier Ministre de la République de Serbie; Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine; et Tillman Thomas, Premier Ministre de la Grenade.

4. À la même séance, des déclarations ont également été faites par Alexey Kudrin, Vice-Premier Ministre et Ministre des finances de la Fédération de Russie; Thongloun Sisoulith, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao; Susan Rice, Membre du Gouvernement et Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies; Helena Bambasova, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République tchèque (au nom de l'Union européenne et des pays qui se sont associés à la déclaration); et Ngozi Okonjo-Iweala, Directeur général de la Banque mondiale.

5. À sa 2^e séance, le 24 juin, la Conférence a entendu des déclarations de Bert Koenders, Ministre de la coopération pour le développement des Pays-Bas; Kenneth Baugh, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque; José Luis Guterres, Vice-Premier Ministre du Timor-Leste; Ernesto Cordero Arroyo, Ministre du développement social du Mexique (au nom du Groupe de Rio); Dipu Moni, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh (au nom des pays les moins avancés); Maite Nkoana-Mashabane, Ministre des relations internationales et de la coopération de l'Afrique du Sud; Steve Abana, Ministre du développement national et de la coordination de l'aide des Îles Salomon (au nom des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique); Le Duc Thuy, Ministre, Président de la Commission nationale de surveillance financière du Viet Nam; Carlos Morales Troncoso, Ministre des relations extérieures de la République dominicaine; Rodrigo Malmierca Díaz, Ministre du commerce extérieur et des investissements étrangers de Cuba; Yang Jiechi, Ministre des affaires étrangères de la Chine; Zhivargo Laing, Ministre d'État chargé des finances des Bahamas; Ashni Singh, Ministre des finances du Guyana; Mark Malloch Brown, Ministre d'État pour l'Afrique, l'Asie et les Nations Unies du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; et João Gomes Cravinho, Secrétaire d'État aux affaires étrangères et à la coopération du Portugal.

6. À sa 3^e séance, le 25 juin, la Conférence a entendu des déclarations de Rafael Correa, Président de l'Équateur; Ralph E. Gonsalves, Premier Ministre et Ministre des finances, de la planification, et du développement économique de Saint-Vincent-et-les Grenadines; Stephenson King, Premier Ministre de Sainte-Lucie; Peter Power, Ministre du développement outre-mer de l'Irlande; Darcy Boyce, Ministre d'État et Ministre des finances, des investissements, des télécommunications et de l'énergie de la Barbade; Heidemarie Wieczorek-Zeul, Ministre fédéral de la coopération et du développement économiques de l'Allemagne; Syed Salim Raza, Ministre et Gouverneur de la Banque d'État du Pakistan; Paavo Väyrynen, Ministre du développement et du commerce de la Finlande; Urmas Paet, Ministre des affaires étrangères de l'Estonie; Gaminia Lakshman Peiris, Ministre du développement des exportations et du commerce international de Sri Lanka; Datuk Ahmad Husni Hanadzlah, Ministre des finances de la Malaisie; Preneet Kaur, Ministre d'État des affaires étrangères de l'Inde; Salaheddine Mezouar, Ministre des finances et de l'économie du Maroc; Héctor Miguel Dada Hirezi, Ministre de l'économie d'El Salvador; et Manuel Chang, Ministre des finances du Mozambique.

7. À sa 4^e séance plénière, le 25 juin, la Conférence a entendu des déclarations de Jean Asselborn, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de l'immigration du Luxembourg; Alberto José Guevara, Ministre des finances du Nicaragua; Håakon Gulbrandsen, Secrétaire d'État chargé du développement international de la Norvège; Nobuhide Minorikawa, Vice-Ministre des affaires étrangères du Japon; Driss Jazairy, Envoyé spécial du Président algérien; Fawzi Al-Hunaif, Gouverneur du Fonds koweïtien pour le développement des pays arabes; Humphrey Hildenberg, Ministre des finances du Suriname; Obaid Humaid Al Tayer, Ministre d'État des affaires financières des Émirats arabes unis; Richard Désiré Fienena, Ministre de l'économie et de l'industrie de Madagascar; Alrich Nicolas, Ministre des affaires étrangères d'Haïti; Augusto da Silva Tomas, Ministre d'État chargé de la planification et Ministre des finances de l'Angola; Wycliffe Ambetsa Oparanya, Ministre d'État chargé de la planification du Kenya; Martin Dahinden, Secrétaire d'État de la Suisse; Mohamed El Oraby, Vice-Ministre des affaires étrangères chargé des relations économiques et de la coopération internationales de l'Égypte; Kak-soo Shin, Vice-Ministre des Affaires étrangères et du commerce de la République de Corée; Shamsudden Usman, Vice-Ministre de la Commission de planification nationale du Nigéria; Pradit Phataraprasit, Vice-Ministre des Finances de la Thaïlande; Oscar Erasmo Velásquez, Vice-Ministre des investissements du Guatemala; et Soraya Rodríguez, Vice-Ministre de la coopération internationale pour le développement de l'Espagne.

8. À sa 5^e séance plénière, le 25 juin, la Conférence a entendu des déclarations de Anatolii Maksiuta, Premier Vice-Ministre de l'économie de l'Ukraine; László Várkonyi, Secrétaire d'État de la Hongrie; Olga Algayerova, Secrétaire d'État du Ministère des affaires étrangères de la Slovaquie; Andrej Benedejčič, Directeur général des affaires multilatérales et mondiales du Ministère des affaires étrangères de la Slovénie; Stefano Manservigi, Directeur général du développement de la Communauté européenne; Charles Mutalemwa, Secrétaire permanent de la planification de la République-Unie de Tanzanie; Georges Aboua, Directeur du Département des Nations Unies et des organisations internationales, Ministère des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire; Abdulrahman Almofadhi, Représentant résident de l'Arabie saoudite auprès de la Banque mondiale; Giandomenico Magliano, Directeur de la Direction générale pour la coopération économique du Ministère des

affaires étrangères de l'Italie; John McNee, Président de la délégation du Canada (intervenant aussi au nom de l'Australie et de la Nouvelle Zélande); Delano Frank Bart, Président de la délégation de Saint-Kitts-et-Nevis; Michel Tommo Monthe, Président de la délégation camerounaise; Ali'ioaiga Feturi Elisaia, Président de la délégation du Samoa; Charles Themban Ntwaagae, Président de la délégation du Botswana; Byrganym Aitimova, Présidente de la délégation du Kazakhstan; Marty M. Natalegawa, Président de la délégation indonésienne; Claudia Blum, Présidente de la délégation colombienne; Baki İlkin, Président de la délégation turque; Gonzalo Gutiérrez, Président de la délégation péruvienne; et Christian Wenaweser, Président de la délégation du Liechtenstein.

9. À sa 6^e séance plénière, le 26 juin, la Conférence a entendu des déclarations de Celso Amorim, Ministre des affaires étrangères du Brésil; Reinhold Lopatka, Secrétaire d'État au Ministère fédéral des finances d'Autriche; Paula Quintana, Ministre de la planification du Chili (au nom de l'Union des nations de l'Amérique du Sud); Karnit Flug, Directeur du Département de la recherche de la Banque d'Israël; Marlene Moses, Présidente de la délégation de la République de Nauru (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique); Oumar Daou, Président de la délégation malienne (au nom du Groupe des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral); Hilario G. Davide, Président de la délégation philippine; Mohammad Khazae, Président de la délégation de la République islamique d'Iran; Kaire Munionganda Mbuende, Président de la délégation namibienne; Jean-Maurice Ripert, Président de la délégation française; Nassir Abdulaziz Al-Nasser, Président de la délégation qatarienne; Jorge Urbina, Président de la délégation du Costa Rica; Nawaf Salam, Président de la délégation libanaise; Murad Askarov, Président de la délégation ouzbèke; Bashar Ja'afari, Président de la délégation de la République arabe syrienne; Gilles Noghès, Président de la délégation monégasque; Abdurrahman Mohamed Shalgham, Président de la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne; et Ahmed Khaleel, Président de la délégation des Maldives.

10. À sa 7^e séance plénière, le 26 juin, la Conférence a entendu des déclarations de Ali Rodriguez, Ministre de l'économie et des finances de la République bolivarienne du Venezuela; Daniele D. Bodini, Président de la délégation de Saint-Marin; Paul Badji, Président de la délégation sénégalaise; Vanu Gopala Menon, Président de la délégation singapourienne; Simon Mboso, Ministre de l'industrie de la République démocratique du Congo; José Luis Cancela, Président de la délégation uruguayenne; Jan Grauls, Président de la délégation belge; Jorge Argüello, Président de la délégation argentine; Enkhsetseg Ochir, Présidente de la délégation mongole; Roble Olhaye, Président de la délégation djiboutienne; et Narinder Kakar, Observateur permanent de l'Union internationale pour la nature.

11. À sa 8^e séance plénière, le 29 juin, la Conférence a entendu des déclarations de Raymond Serge Balé, Président de la délégation congolaise; Pablo Solón-Romero, Président de la délégation de l'État plurinational de Bolivie; Sirodjidin M. Aslov, Président de la délégation du Tajikistan; Joel Musa Nhleko, Président de la délégation du Swaziland; Jalel Snoussi, Président de la délégation tunisienne; Leslie Kojo Christian, Président de la délégation ghanéenne; Araya Desta, Président de la délégation érythréenne; Yavel Francis Lanuza, Président de la délégation panaméenne; Negash Kebret Botor, Président de la délégation éthiopienne; Antonio Pedro Monteiro Lima, Président de la délégation cap-verdienne; Alexandru Cujba, Président de la délégation de la République de Moldova; Andrei Dapkiunas,

Président de la délégation biélorussienne; Gunnar Pálsson, Président de la délégation islandaise; et Adrian Neritani, Président de la délégation albanaise.

12. À sa 9^e séance plénière, le 29 juin, la Conférence a entendu des déclarations de Zahir Tanin, Président de la délégation afghane; Sin Son Ho, Président de la délégation de la République populaire démocratique de Corée; M^{gr} Celestino Migliore, Président de la délégation du Saint-Siège; Neven Jurica, Président de la délégation croate; Nebojša Kaludjerović, Président de la délégation monténégrine; Mohammed F. Al-Allaf, Président de la délégation jordanienne; Abderrahim Ould Hadrami, Président de la délégation mauritanienne; Madhu Raman Acharya, Président de la délégation népalaise; Steve Dick Tennyson Matenje, Président de la délégation malawienne; Marina Annette Valere, Présidente de la délégation de Trinité-et-Tobago; Riyad H. Mansour, Observateur permanent de la Palestine; et Ali Mchumo, Directeur général du Fonds commun pour les produits de base et Représentant de l'Union interparlementaire.

13. À sa 10^e séance plénière, le 30 juin, la Conférence a entendu des déclarations de Ahmed Elobeid, Observateur de l'Union africaine; Anders Lidén, Président de la délégation suédoise; et Massimo Tommasoli, Observateur permanent de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale.

B. Examen du projet de document final de la Conférence

14. À sa 1^{re} séance plénière, le 24 juin, la Conférence a décidé que le point 8 b) de l'ordre du jour, « Examen du projet de document final de la Conférence », serait abordé directement au cours de la dernière séance plénière, qui aurait lieu le vendredi 26 juin 2009 dans l'après-midi*.

* Pour l'adoption du document final, voir Chapitre VI.

Chapitre IV

Tables rondes interactives

1. Conformément à la décision relative aux questions d'organisation et de procédure, qui figure dans le document A/CONF.214/5, la Conférence a tenu quatre tables rondes interactives sur le thème général « Examen de la crise financière et économique mondiale de plus en plus grave, de son incidence sur le développement et des moyens de la surmonter » :

Table ronde 1

(24 juin, après-midi)

Rôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses États Membres dans les débats internationaux en cours sur la réforme et le renforcement du système financier et économique international et de son architecture

Table ronde 2

(25 juin, matin)

Mesures coordonnées et concertées et autres mesures propres à atténuer l'incidence de la crise sur le développement

Table ronde 3

(25 juin, après-midi)

Incidences actuelles et futures de la crise, notamment sur l'emploi, le commerce, l'investissement et le développement, ainsi que sur la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international et des objectifs du Millénaire pour le développement

Table ronde 4

(26 juin, matin)

Apport des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement à l'action engagée pour faire face à la crise

2. On trouvera ci-après un aperçu du déroulement des tables rondes.

Table ronde 1

Rôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses États Membres dans les débats internationaux en cours sur la réforme et le renforcement du système financier et économique international et de son architecture

3. Les Coprésidents de la table ronde 1, David Thompson, Premier Ministre de la Barbade, et Mirko Cvetković, Premier Ministre de la Serbie, en ont assuré la présidence.

4. Des déclarations ont été faites par les intervenants suivants : Joseph Stiglitz, Président de la Commission d'experts du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les réformes du système monétaire et financier international; Ngozi Okonjo-Iweala, Directrice générale de la Banque mondiale; Alicia Bárcena, Secrétaire générale adjointe et Secrétaire exécutive de la CEPALC; Andrei Bougrov, Directeur général et membre du Conseil d'administration de la société Interros, ancien

Représentant résident principal de la Fédération de Russie, Directeur exécutif et membre du Conseil d'administration de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement; Yu Yongding, ancien Directeur de l'Institut d'économie et de politique mondiales de l'Académie chinoise des sciences sociales et ancien membre du Comité des politiques monétaires de la Banque populaire de Chine.

5. Des observations ont été formulées et des questions posées :

a) Par les représentants de la Malaisie, de la République tchèque (au nom de l'Union européenne), de Cuba, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République démocratique du Congo, des Bahamas, du Ghana, de l'Inde, du Guyana, de la Côte d'Ivoire, de l'Arabie saoudite, de la Suède, de la République-Unie de Tanzanie, de la Norvège, de la Barbade, de l'Indonésie, des États-Unis d'Amérique et de la Chine;

b) Au nom des organisations suivantes : Organisation mondiale du commerce et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture;

c) Au nom des organisations de la société civile suivantes : Veille sociale et Jubilé Sud;

d) Au nom des entités du secteur privé suivantes : E-Standards Forum (au nom du Comité directeur du secteur privé).

6. Les intervenants ont répondu aux observations faites et aux questions posées. Le Coprésident Mirko Cvetković a conclu la table ronde par quelques observations.

7. Le résumé des débats de la table ronde 1 est joint à l'annexe II.

Table ronde 2

Mesures coordonnées et concertées et autres mesures propres à atténuer l'incidence de la crise sur le développement

8. Les Coprésidents de la table ronde 2, Tongloun Sisoulit, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao, et Jean Asselborn, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de l'immigration du Luxembourg, en ont assuré la présidence.

9. Des déclarations ont été faites par les intervenants suivants : Supachai Panitchpakdi, Secrétaire général de la CNUCED; Noeleen Heyzer, Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP); Martin Khor, Directeur exécutif du Centre du Sud; Robert Johnson, ancien économiste en chef de la Commission bancaire du Sénat américain et ancien économiste principal de la Commission budgétaire du Sénat américain; et Yaga Venugopal Reddy, ancien Gouverneur de la Banque de réserve indienne.

10. Des observations ont été formulées et des questions posées par les représentants des pays suivants : Inde, Gabon, Bangladesh, République tchèque (au nom de l'Union européenne), République de Corée, Ghana, République bolivarienne du Venezuela, Madagascar, États-Unis d'Amérique, Côte d'Ivoire, Indonésie et République du Congo.

11. Les intervenants ont répondu aux observations faites et aux questions posées. Le Coprésident Sisoulit a clôturé la table ronde 2.

12. Le résumé des débats de la table ronde 2 est joint à l'annexe II.

Table ronde 3

Incidences actuelles et futures de la crise, notamment sur l'emploi, le commerce, l'investissement et le développement, ainsi que sur la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international et des objectifs du Millénaire pour le développement

13. Les Coprésidents de la table ronde 3, Diego Borja, Ministre de la coordination des politiques économiques de l'Équateur, et Bert Koenders, Ministre de la coopération pour le développement des Pays-Bas, en ont assuré la présidence.

14. Des déclarations ont été faites par les intervenants suivants : Navanethem Pillay, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme; Sha Zukang, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales; Abdoulie Jannah, Secrétaire général adjoint et Secrétaire exécutif de la CEA; Valentine Rugwabiza, Directrice générale adjointe de l'OMC; Stephen Pursey, Directeur du Département des politiques d'intégration de l'OIT; et François Houtart, professeur émérite à l'Université catholique de Louvain (Belgique), fondateur du Centre tricontinental (Louvain-la-Neuve).

15. Des observations ont été formulées et des questions posées :

a) Par les représentants de l'Indonésie, du Gabon, de l'Éthiopie, du Guatemala, de la Côte d'Ivoire, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, de la Chine, de la République tchèque (au nom de l'Union européenne), de l'Italie, du Bénin, de la Turquie et du Saint-Siège, et par le représentant de l'OIM;

b) Au nom des organisations de la société civile suivantes : Action mondiale contre la pauvreté, Réseau arabe d'organisations non gouvernementales pour le développement et WIDE Network.

16. Les intervenants ont répondu aux observations faites et aux questions posées. Le Coprésident Koenders a conclu la table ronde par quelques observations.

17. Le résumé des débats de la table ronde 3 est joint à l'annexe II.

Table ronde 4

Apport des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement à l'action engagée pour faire face à la crise

18. Les Coprésidents de la table ronde 4, Ralph E. Gonsalves, Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les Grenadines, et Dipu Moni, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, en ont assuré la présidence.

19. Des déclarations ont été faites par les intervenants suivants : Helen Clark, Administratrice du PNUD; Thoraya Obaid, Directrice exécutive du FNUAP; Manuel Aranda da Silva, Directeur exécutif adjoint du PAM; Hilde F. Johnson, Directrice exécutive adjointe de l'UNICEF; Pedro Páez, ancien Ministre de la coordination économique de l'Équateur, membre de la Commission d'experts du Président de l'Assemblée générale.

20. Des observations ont été formulées et des questions posées :

a) Par les représentants de la Barbade, de la Chine, du Bangladesh, de l'Inde, de la République tchèque (au nom de l'Union européenne), du Bénin, de

l'Australie, de l'Indonésie, des États-Unis d'Amérique, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Suède et du Japon;

b) Au nom des organismes suivants : ONUSIDA, PNUE, Centre du commerce international, OMPI et UIT;

c) Au nom de l'organisation de la société civile suivante : CIVICUS;

d) Au nom de l'entité du secteur privé suivante : Comité directeur du secteur privé sur le financement du développement.

21. Les intervenants ont répondu aux observations faites et aux questions posées. Le Coprésident Moni a conclu la table ronde par quelques observations.

22. Le résumé des débats de la table ronde 4 est joint à l'annexe II.

Chapitre V

Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

1. À sa 1^{re} séance plénière, le 24 juin 2009, conformément à l'article 4 de son règlement intérieur, la Conférence a nommé une commission de vérification des pouvoirs composée des mêmes membres que la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-troisième session, à savoir le Botswana, la Chine, Chypre, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, le Luxembourg, le Mexique, le Mozambique et Saint-Kitts-et-Nevis.

2. La Commission de vérification des pouvoirs a tenu une séance, le 25 juin 2009.

3. Charles Ntwaagae (Botswana) a été élu Président à l'unanimité.

4. La Commission était saisie d'un mémorandum du secrétariat de la Conférence daté du 25 juin 2009 portant sur les pouvoirs des représentants des États et de la Communauté européenne à la Conférence. Le Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques a fait une déclaration dans laquelle il a notamment complété le mémorandum en prenant en considération les pouvoirs et communications reçus après l'établissement dudit mémorandum.

5. Comme indiqué au paragraphe 1 du mémorandum et dans la déclaration s'y rapportant, au moment où la Commission de vérification des pouvoirs s'est réunie, des pouvoirs en bonne et due forme des représentants assistant à la Conférence, sous la forme requise à l'article 3 du Règlement intérieur de la Conférence, avaient été reçus de 48 États et de la Communauté européenne : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Arménie, Bahamas, Bélarus, Belize, Brésil, Bulgarie, Chypre, Danemark, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Grèce, Hongrie, Islande, Jordanie, Lettonie, Libéria, Luxembourg, Malte, Maurice, Monaco, Mozambique, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République tchèque, Saint-Marin, Saint-Siège, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Seychelles, Singapour, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Tchad, Turkménistan et Zimbabwe.

6. Comme indiqué au paragraphe 2 du mémorandum et dans la déclaration s'y rapportant, au moment où la Commission de vérification des pouvoirs s'est réunie, des renseignements concernant la nomination des représentants des États à la Conférence avaient été communiqués au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par télégraphie ou télécopie émanant du chef de l'État ou de gouvernement, ou dans une lettre ou note verbale émanant de la mission concernée, par les 138 États suivants : Afghanistan, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde,

Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Somalie, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen et Zambie.

7. Comme indiqué au paragraphe 3 du mémorandum et dans la déclaration s'y rapportant, au moment où la Commission de vérification des pouvoirs s'est réunie, les neuf États ci-après n'avaient pas communiqué en bonne et due forme au Secrétaire général les renseignements concernant leurs représentants à la Conférence : Azerbaïdjan, Cameroun, Guinée-Bissau, îles Cook, Kiribati, Micronésie (États fédérés de), Nioué, Sao Tomé-et-Principe et Togo.

8. La Commission a décidé d'accepter les pouvoirs des représentants de tous les États figurant dans le mémorandum susmentionné et dans la déclaration s'y rapportant, et de la Communauté européenne, étant entendu que des pouvoirs en bonne et due forme seraient présentés dans les meilleurs délais au Secrétaire général de l'Organisation pour les représentants des États mentionnés aux paragraphes 7 et 8 ci-dessus.

9. La Commission a adopté, sans le mettre aux voix, le projet de résolution ci-après :

La Commission de vérification des pouvoirs,

Ayant examiné les pouvoirs des représentants à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement dont la liste figure dans le mémorandum du secrétariat de la Conférence daté du 25 juin 2009,

Accepte les pouvoirs des représentants des États concernés et de la Communauté européenne dont la liste figure dans le mémorandum susmentionné.

10. La Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à la Conférence d'adopter un projet de résolution.

Dispositions prises par la Conférence

11. À sa 10^e séance, le 30 juin 2009, la Conférence a examiné le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/CONF.214/6).

12. Le Président de l'Assemblée générale a fait savoir, au nom de la Commission de vérification des pouvoirs, que depuis la réunion de la Commission, des pouvoirs en bonne et due forme avaient été reçus des pays suivants : Andorre, Chili, Congo,

Côte d'Ivoire, El Salvador, France, Jamahiriya arabe libyenne, République arabe syrienne, Saint-Kitts-et-Nevis, Turquie et Viet Nam.

13. La Conférence a adopté le projet de résolution recommandé par la Commission dans son rapport (texte au chapitre I, résolution 2).

14. Depuis l'adoption de la résolution, le Secrétaire général de l'Organisation a reçu des pouvoirs en bonne et due forme des pays suivants : Allemagne, Barbade, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Cuba, Grenade, Guyana, Inde, Israël, Jamaïque, Maldives, Mali, Mexique, Pérou, Qatar, Sénégal, Serbie, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Trinité-et-Tobago et Uruguay. Le Togo a communiqué par note verbale au Secrétaire général des renseignements concernant la nomination de ses représentants à la Conférence.

Chapitre VI

Adoption du document final de la Conférence

1. À sa 7^e séance, le 26 juin 2009, la Conférence était saisie d'un projet de résolution sur le document final de la Conférence (A/CONF.214/L.1).
2. À la même séance, sur la recommandation de son président, elle a adopté à l'unanimité le projet de résolution A/CONF.214/L.1 et recommandé qu'il soit approuvé par l'Assemblée générale (texte au chapitre I, résolution 1).

Chapitre VII

Adoption du rapport de la Conférence

1. À la 7^e séance, le 26 juin 2009, le Rapporteur général a présenté le projet de rapport de la Conférence (A/CONF.214/8).
2. À la même séance, la Conférence a adopté le projet de rapport et autorisé le Rapporteur général à en arrêter le texte, conformément à la pratique en vigueur à l'ONU, de manière qu'il puisse être soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session.

Chapitre VIII

Clôture de la Conférence

1. À la 10^e séance, le 30 juin 2009, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a fait une déclaration au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.
2. À la même séance, le Président de la Conférence a fait une déclaration et prononcé la clôture de la Conférence.

Annexe I

Liste de documents

<i>Cote</i>	<i>Titre ou description du document</i>
A/CONF.214/1	Ordre du jour provisoire
A/CONF.214/2	Règlement intérieur provisoire
A/CONF.214/3	Note du Président de l'Assemblée générale transmettant le projet de document final de la Conférence
A/CONF.214/4	Rapport du Secrétaire général sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
A/CONF.214/5	Note du Secrétariat sur les questions d'organisation et de procédure
A/CONF.214/6	Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
A/CONF.214/7	Aucun document ne porte cette cote.
A/CONF.214/8	Projet de rapport de la Conférence
A/CONF.214/L.1	Projet de résolution sur le document final de la Conférence
A/CONF.214/INF/1	Note d'information à l'usage des participants
A/CONF.214/INF/2	Liste des délégations à la Conférence
A/CONF.214/CRP.1 (en anglais seulement)	Rapport de la Commission d'experts du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les réformes du système monétaire et financier international

Annexe II

Résumé des débats des tables rondes

Table ronde 1

Le rôle des Nations Unies et des États Membres dans le débat international en cours sur la réforme et le renforcement de l'architecture financière et du système économique internationaux

1. La table ronde 1 était coprésidée par David John Howard Thompson, Premier Ministre barbadien, et par Mirko Cvetković, Premier Ministre serbe. Les experts suivants ont fait des exposés : Joseph Stiglitz (États-Unis), professeur à l'Université Columbia et Président de la Commission d'experts du Président de l'Assemblée générale sur les réformes du système monétaire et financier international; Ngozi Okonjo-Iweala, Directrice générale à la Banque mondiale; Alicia Bárcena, Secrétaire générale adjointe et Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; Andrei Bougrov, Directeur général et membre du Conseil d'administration de la société Interros (Fédération de Russie); Yu Yongding, ancien Directeur de l'Institut d'économie et de politique mondiales de l'Académie des sciences sociales chinoise et ancien membre du Comité de la politique monétaire de la Banque populaire de Chine.

2. Dans ses propos liminaires, M. Thompson a dit que l'impact sur les pays en développement de l'actuelle crise, la plus grave depuis la crise des années 30, compromettait la mise en œuvre de l'agenda des Nations Unies pour le développement, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement. La crise amoindrissait aussi la capacité de lutter contre le changement climatique, d'assurer la sécurité alimentaire et énergétique, de réduire la pauvreté et de satisfaire d'autres besoins sociaux importants. La perte de confiance dans les institutions internationales, de plus en plus manifeste, appelait une réforme des systèmes et structures essentielles de la gouvernance financière et économique. Il a rappelé que la première Conférence mondiale sur la finance mondiale avait eu lieu à Bretton Woods en 1944 avec la participation de 44 pays. Depuis le dernier trimestre de 2008, un nouveau débat international avait lieu – au G-8, G-20, dans les Conseils d'administration de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international – sur les moyens de réformer et de renforcer le système de Bretton Woods. Mais l'absence des Nations Unies était une omission frappante, et la table ronde était conçue pour examiner le rôle des Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale et la satisfaction des besoins de changements structurels à court terme comme à plus long terme.

3. M. Stiglitz a souligné que la crise actuelle avait bien mis en évidence le fait que dans l'économie mondialisée d'aujourd'hui les événements ayant lieu dans une région du monde pouvaient affecter d'autres régions du monde. Par exemple, l'échec des États-Unis et de l'Europe face à l'obligation de réglementer les institutions financières de façon appropriée infligeait des coûts très lourds non seulement à leur propre économie mais aussi à l'économie mondiale et notamment à celle des pays en développement. Alors que les politiques économiques restaient déterminées au niveau national, c'était au niveau mondial que se présentaient actuellement les conséquences de l'absence d'une institution globale susceptible de gérer la mondialisation. La nature mondiale de la crise appelait une réponse mondiale.

4. Malgré un accord assez général sur la nécessité d'une grande politique de relance, l'absence de coordination signifiait qu'on risquait de voir chaque pays entreprendre sa propre relance en cherchant avant tout à maximiser les avantages qu'il en retirerait lui-même. La Commission d'experts était convaincue qu'il fallait mettre en place un processus de décision ouvert à tous. Il ne s'agissait plus seulement du G-8 et du G-20, mais bien du G-192, l'ensemble des États Membres des Nations Unies, qui devait jouer un rôle central. Le rapport de la Commission recommandait de créer un conseil mondial de coordination économique pour recenser les lacunes des arrangements économiques actuels et les déficiences de leur fonctionnement. Comme première étape, le document issu de la Conférence en cours préconisait la création d'un groupe d'experts sur la crise financière économique mondiale et son impact sur le développement.

5. Faisant observer que les pays en développement n'avaient pas les ressources et la marge de manœuvre politique nécessaires pour entreprendre avec succès un plan de relance, il a déclaré que, si les efforts faits pour aider ces pays étaient louables, l'essentiel de l'aide accordée prenait la forme de crédits. Pour les pays les moins avancés, cela faisait craindre une nouvelle crise de la dette. Cette catégorie de pays avait besoin de dons s'ajoutant aux crédits accordés. Il était également nécessaire de créer de nouvelles facilités de crédit et de nouveaux mécanismes de versement afin d'éliminer les conditionnalités ayant un caractère procyclique, autre question abordée dans le rapport de la Commission.

6. Il a fait observer que la crise avait également bien montré l'importance d'un réexamen des doctrines économiques dont s'inspiraient ces modèles et les grandes politiques qui avaient été préconisées pour cette raison, par exemple la libéralisation du marché des capitaux et des marchés financiers. Cependant, il était également à craindre que les réformes de la réglementation financière ne soient pas assez ambitieuses et il était probable que les groupes de pression qui avaient naguère exigé la déréglementation financière s'efforceraient maintenant de conserver aux réformes prévues un caractère très limité, uniquement cosmétique. Déjà, certains pays affirmaient que certaines banques étaient trop grandes pour être restructurées. La Commission avait proposé de renforcer la réglementation des pays d'origine et d'améliorer la transparence des pratiques comptables des banques de dépôt. À plus long terme, il fallait mettre en place de meilleurs systèmes d'atténuation des risques, un mécanisme plus efficace de restructuration de la dette souveraine et une réforme du système mondial de réserve.

7. M^{me} Okonjo-Iweala a souligné que, dans le débat sur la gouvernance économique et financière mondiale, les États devaient veiller à ce que les pays à faible revenu et les pays émergents à économie de marché aient plus largement voix aux décisions et accès à l'assistance distribuée. Les recettes des pays en développement avaient diminué de 200 milliards de dollars et 95 millions de personnes environ risquaient, de ce fait, de tomber dans la pauvreté : elles viendraient s'ajouter aux centaines de millions de gens déjà classés comme pauvres. La crise risquait de faire 200 000 morts d'enfants en bas âge de plus. Les dépenses indispensables consacrées à l'éducation, à la santé publique, à l'alimentation et aux programmes de sécurité sociale n'étaient pas couvertes.

8. La Banque mondiale surveillait la situation pour voir si les États-Unis allaient continuer à dépendre des dépenses de consommation intérieure pour ranimer leur économie, ou si la Chine allait continuer à voir dans les exportations son principal

moteur économique. La réaction de ces deux géants économiques aiderait la Banque mondiale à déterminer les prochaines étapes de son action. En attendant, son président avait engagé les pays développés à consacrer 0,7 % de leur programme de relance aux besoins des pays en développement. Pour sa part, la Banque mondiale avait créé une facilité de 1,2 milliard de dollars qui permettrait d'acheminer rapidement des ressources aux pays frappés ces derniers mois par la crise alimentaire et énergétique. La Banque mondiale avait déjà déboursé 730 millions de dollars à plus de 33 pays, le plus souvent sous forme de dons. Elle utilisait désormais ces instruments dans sa réponse à la crise mondiale.

9. Indépendamment de la réponse immédiate à la crise, les institutions existantes devaient se restructurer, notamment par une réforme approfondie de leur structure dirigeante. Dans ce processus, il fallait que non seulement les nouveaux pays à économie de marché mais également les pays à faible revenu se fassent entendre. La Banque mondiale avait commencé à avancer dans cette voie en incluant un plus grand nombre de pays africains dans son conseil d'administration et en rééquilibrant la répartition des voix. La Banque devait également commencer à réfléchir aux moyens d'éviter de semblables crises à l'avenir en faisant le bilan des enseignements dégagés. Il fallait également parvenir à un consensus sur la façon dont l'économie mondiale allait évoluer et sur le futur rôle des institutions économiques internationales. Un nouveau conseil pourrait être envisagé, mais il faudrait du temps avant qu'il ne commence à fonctionner. Il serait plus rapide de réformer les institutions existantes.

10. M^{me} Bárcena a souligné l'importance de la période de transition de la mondialisation financière et commerciale à une gouvernance mondiale politiquement efficace. La mondialisation financière avait avancé plus vite que le changement institutionnel et politique. L'accord qui s'était fait sur le document issu de la Conférence donnait à espérer que la réforme animée par les Nations Unies aboutirait, mais posait également des questions sur la façon dont la communauté internationale allait lui donner suite. Certains pays craignaient un excès de réglementation tandis que d'autres craignaient que les réglementations nouvelles ne soient pas suffisantes. D'autres demeuraient préoccupés de voir que certains pays puissants allaient choisir de se placer en dehors du cadre multilatéral pour agir. M^{me} Bárcena a souligné que l'architecture financière mondiale faisait partie d'une structure mondiale plus vaste et ne constituait pas un bloc distinct dont on pût s'occuper séparément.

11. Il fallait suivre de plus près l'effet réel de la crise actuelle sur les pays vulnérables. Comme ils n'avaient pas la protection sociale que l'on trouvait dans les pays développés, les pays les plus pauvres étaient ceux où, quand le gagne-pain principal perdait son emploi, une famille entière risquait de tout perdre, et notamment la possibilité de laisser les enfants à l'école et de recevoir des soins de santé. Les pays en développement étaient également préoccupés par l'avènement de nouvelles formes de protectionnisme, par une surenchère dans le bilatéralisme et par l'exclusion sociale. Il fallait trouver une nouvelle structure de gestion de la crise, notamment en fournissant des liquidités, mais aussi procéder à des changements structurels, notamment en repensant la réglementation, pour assurer la transparence et la responsabilité.

12. Faisant observer que la Commission d'experts avait proposé de créer un forum de coordination, elle a estimé que ce forum devait être rattaché aux Nations Unies.

De même, la Commission avait suggéré d'établir un groupe international d'experts, qui suivrait le modèle du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), et serait le point de convergence de toutes les opinions de toutes les régions du monde. Elle a également fait observer que l'Organisation mondiale du commerce par exemple n'avait pas conclu d'accord institutionnel avec les Nations Unies et devait être formellement intégrée dans le processus de réforme des Nations Unies.

13. M. Bougrov a rappelé que, quand les fondateurs des institutions de Bretton Woods s'étaient réunis en 1944, après la guerre, ils étaient animés par la volonté de mener à bien la reconstruction. Ils avaient également la volonté de suivre jusqu'au bout leur action et comptaient parmi eux assez de dirigeants pour montrer la voie. Aujourd'hui au contraire, le monde avait bien la nécessité et la volonté, mais n'avait pas les dirigeants voulus. L'ascendant de ces dirigeants n'allait pas se manifester automatiquement, mais proviendrait au contraire d'une compréhension claire des événements et d'une vue claire des prochaines étapes à parcourir. La Commission répondait à cet objectif en apportant cette clarté.

14. Selon lui, les institutions de Bretton Woods ne pouvaient être réformées de l'intérieur. Au contraire, les États Membres, en tant que mandants de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international devaient guider le processus de réforme. Les principaux mandants de ces institutions avaient perdu de vue les avantages résultant de leur action sous forme d'une atténuation de la pauvreté et d'une plus grande stabilité financière. Cet éloignement expliquait l'échec des réformes. Les institutions de Bretton Woods ne devaient pas reproduire la géopolitique actuelle mais devaient être organisées pour servir différents types de clients. Il devait exister une coordination plus efficace aux Nations Unies, où chaque pays pouvait faire entendre sa voix. Dans les conditions nouvelles, des normes mondiales régissant les institutions financières étaient nécessaires pour mieux gérer les risques et mieux répartir les capitaux.

15. M. Yu, évoquant le rapport de la Commission, a dit que ce rapport représentait un réexamen détaillé et une réflexion de fonds sur les politiques suivies et sur la théorie sous-jacente qui guide actuellement l'économie mondiale. Il a souligné l'importance de la coordination des politiques à l'échelle mondiale, de façon que les États-Unis qui avaient choisi une politique expansionniste tiennent compte des conséquences de cette politique sur des pays tels que la Chine, qui détenait plus de 1 000 milliards de dollars de réserve. Si les politiques suivies aux États-Unis conduisaient à l'inflation, la Chine souffrirait grandement de la dépréciation du dollar. À son tour, la Chine ne pouvait pas plus longtemps s'appuyer sur ses seules exportations pour alimenter sa croissance, car le monde traversait une période de récession économique.

16. Il a relevé que le rapport suggérait de repenser l'utilisation du dollar des États-Unis comme monnaie de réserves, en particulier en raison de l'augmentation de la dette extérieure des États-Unis qui faisait craindre une instabilité de leur monnaie. Le système mondial de réserve était d'importance cruciale pour prévenir le retour futur des crises. Chaque pays devait être à même de déterminer quelle politique il devait suivre pour préserver sa marge de manœuvre. Une grande partie de cette marge de manœuvre avait été perdue du fait de la libéralisation intégrale des flux de capitaux. Citant le texte du rapport, il a déclaré que désormais le moment était maintenant venu pour surmonter les résistances politiques à la mise en place d'un

nouveau système monétaire et financier mondial capable de réduire l'instabilité, de réprimer les tendances déflationnistes et de diminuer l'inégalité.

17. Les exposés faits par les experts ont été suivis par un débat interactif entre les participants, parmi lesquels figuraient des représentants des gouvernements, des représentants de grandes institutions, de la société civile et du secteur privé. Les points marquants de ce débat sont les suivants :

- La crise économique mondiale démontre amplement que les mesures prises dans un pays affectent d'autres pays et que les échecs essuyés dans un secteur risquent d'infliger de nouveaux coûts à l'économie mondiale. De ce fait, il faut trouver une réponse mondiale à la crise et les Nations Unies doivent assumer un rôle central dans l'examen, la conception, la mise en œuvre et le suivi de cette réponse;
- Au niveau mondial, il faut une meilleure coordination des politiques économiques et un meilleur exercice de la responsabilité politique. Pour être efficaces et crédibles, les mécanismes de coordination doivent n'exclure personne et être représentatifs, même si leurs membres peuvent n'être qu'assez peu nombreux;
- Les pays en développement ont, pour beaucoup, besoin d'une aide supplémentaire, car ils n'ont pas les ressources suffisantes pour répondre à la crise et ne disposent pas de la marge de manœuvre politique qui leur permettrait de suivre des politiques anticycliques;
- Les problèmes des États fragiles doivent être traités en priorité et inscrits à l'ordre du jour international. Le ralentissement de la croissance et la forte réduction des dépenses publiques risquent de conduire à une recrudescence des conflits armés et des troubles civils;
- Il ne faut pas méconnaître la dimension sociale de la crise. Il existe en effet un risque de réduction des moyens financiers consacrés au développement humain (l'éducation et la santé par exemple). La réponse à la crise doit prévoir un maintien des dépenses sociales et des politiques anticycliques;
- Pour réduire le risque d'une nouvelle crise de l'endettement, le principal moyen d'aider les pays en développement, face à la crise, est de leur accorder des dons plutôt que des prêts. Les pays développés et les pays émergents riches devraient se montrer favorables à une augmentation des ressources des institutions de Bretton Woods et des banques régionales de développement;
- La mondialisation politique et institutionnelle a pris du retard par rapport à la mondialisation économique. Les mécanismes politiques et institutionnels doivent donc rapidement rattraper leur retard par rapport à la reprise économique et au rétablissement de l'économie mondiale, qui doit conduire à un développement économique équitable reposant sur la solidarité et la complémentarité;
- La communauté internationale doit en priorité redistribuer le pouvoir au sein des institutions de Bretton Woods en augmentant le nombre de voix attribuées aux pays en développement. Ce rééquilibrage du pouvoir fera des perdants comme des gagnants et risque donc de se heurter à l'opposition de certains pays développés. Le rôle de la société civile à cet égard est décisif pour créer l'élan voulu et convaincre les gouvernements;

- La communauté internationale doit examiner en priorité la création d'un système mondial de réserves plus stable et plus équitable. Il est nécessaire d'encourager le commerce mondial et de fournir aux pays en développement les moyens financiers que veut leur développement;
- La coopération régionale est un moyen important de collecter et d'affecter les fonds en faveur des zones déprimées et c'est le cadre potentiel de l'élaboration de systèmes de réserves multilatéraux ou multinationaux. La création de réserves communes au niveau régional peut servir à la reconstitution d'un système mondial de réserves (par une démarche consistant à partir de la base);
- Le secret bancaire a facilité la corruption et le détournement de l'APD au cours des 10 dernières années. Il est donc nécessaire d'améliorer la transparence des opérations bancaires et d'encourager des mesures telles que l'Initiative pour la restitution des avoirs volés mise en œuvre par la Banque mondiale;
- Le manque de diversité entre les investisseurs et les marchés est l'un des facteurs qui ont contribué à la crise actuelle; ce manque de diversité a conduit à des comportements collectifs, synchronisés des principaux acteurs mondiaux, en particulier les plus importants du point de vue systémique. Il faut donc consacrer une attention plus grande à la diversification des modèles financiers, par exemple en encourageant les activités bancaires islamiques ou la mise en commun de fonds, comme l'Initiative de Chiang Mai de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Il faut aussi mettre en place un système d'alerte rapide au niveau mondial pour remédier au risque systémique;
- La crise actuelle devrait être l'occasion d'encourager l'adoption de politiques conduisant au changement structurel et à la diversification dans les pays en développement. Les traités commerciaux et les traités relatifs aux investissements ne doivent pas réduire la marge de manœuvre laissée aux pays en développement;
- La reprise ne doit pas consister à reproduire la structure mondiale qui existait avant la crise, qui reposait sur un excès de consommation de certains pays développés et sur une extrême dépendance à l'égard des exportations dans les pays en développement. Il est donc important d'élaborer de nouveaux arrangements institutionnels et de gouvernance en acceptant une grande diversité des démarches et des modèles;
- La réforme de la gouvernance mondiale peut être le fait d'un grand nombre d'acteurs, parmi lesquels les gouvernements et institutions internationales, mais aussi la société civile et le secteur privé. Il faut, dans un effort authentiquement mondial, mobiliser tous les acteurs compétents. Le consensus auquel est parvenu la Conférence des Nations Unies en cours devrait être le point de départ de l'introduction de véritables changements dans le système financier international et la gouvernance mondiale.

18. Dans ses remarques de conclusion, M. Cvetković a déclaré que les vues exprimées montraient assez que l'Organisation des Nations Unies avait un rôle à jouer dans la gouvernance financière et économique internationale, et de nombreux orateurs avaient préconisé de donner à l'Organisation un rôle plus grand. Chaque pays devait participer au processus conduisant à l'adoption d'une nouvelle architecture financière, et l'Assemblée générale devait rester pour cela une tribune réellement démocratique. Le Conseil économique et social devait être perçu comme le cadre naturel pour un comité international de coordination des politiques macroéconomiques. Le processus

général de réforme devait en fin de compte amener les aspects politiques et institutionnels de la mondialisation à rattraper l'avance des marchés économiques et financiers. En fait, cette différence de rythme entre l'intégration économique et l'intégration politique est bien l'une des causes profondes du désarroi actuel. Dans la nouvelle architecture institutionnelle, il importe que la voix des pays en développement puisse se faire plus nettement entendre.

Table ronde 2

Décisions coordonnées et mesures appropriées de collaboration pour atténuer l'effet de la crise sur le développement

19. La table ronde 2 était présidée par Tongloun Sisoulit, Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao, et par Jean Asselborn, Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères et de l'immigration du Luxembourg. Des exposés ont été faits par les experts suivants : Supachai Panitchpakdi, Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), Noeleen Heyzer, Sous-Secrétaire générale adjointe et Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Martin Khor, Directeur général du Centre du Sud, Robert Johnson, ancien économiste principal de la Commission des banques et ancien économiste principal hors classe de la Commission du budget du Sénat des États-Unis, et Yaga Venugopal Reddy, ancien Gouverneur de la Banque de réserve de l'Inde.

20. Dans ses propos liminaires, M. Asselborn a dit que, comme la crise continuait d'avoir des répercussions en dehors des centres financiers où elle était née, les pays en développement qui s'imaginaient être trop petits, trop éloignés et connaissant une croissance trop rapide pour ressentir les effets de la crise se trouvaient désormais aux prises avec une situation nouvelle, celle de la contraction de leur économie et des investissements étrangers. Un autre aspect pertinent, non moins troublant, réside dans la prédiction que les pays pauvres pourraient continuer de subir le contrecoup de la crise quelque temps encore après la reprise des pays développés, en particulier parce que les premiers n'ont que des moyens financiers limités pour atténuer les effets de la crise et peu de capacités d'attirer les investisseurs qui peuvent seuls remettre sur pied leurs équipements, réaliser des améliorations technologiques ou pourvoir à d'autres priorités de développement. Les parties prenantes doivent donc examiner avec soin comment une large coopération pourrait valoriser ce précieux bien collectif qu'est un système financier international rénové et déterminer les règles les plus appropriées dans l'optique du développement.

21. M. Supachai dit que, comme la crise se prolonge, la CNUCED observe plusieurs choses préoccupantes, surtout l'idée que les « jeunes pousses », récemment sorties sous l'effet de signes fugaces de réanimation de l'économie des États-Unis d'Amérique, seraient des signes annonciateurs d'une reprise véritable et durable. Ce n'est pas le cas. Il souligne que quelques indices économiques légèrement positifs ne sauraient cacher le fait que les marchés immobiliers sont toujours gravement déprimés, que les créanciers gardent leurs fonds par devers eux, et que les investissements directs étrangers s'étiolent. C'est pourquoi, si l'idée de « jeunes pousses » est peut-être assez bonne du point de vue de la confiance des

consommateurs, des mesures de bonne gestion budgétaire doivent rester en place pendant encore quelque temps.

22. Il est préoccupé par l'état réel de la corbeille de 1 100 milliards de dollars promise par le Groupe des Vingt (G-20) à Londres, dont l'essentiel devra être trouvé par le Fonds monétaire international (FMI). Cette initiative s'essouffle et on déplore un manque de précision quant à la façon dont le FMI distribuerait effectivement les fonds en question. D'autres tendances méritent un examen attentif : l'effet « tardif » prédit sur les marchés mondiaux du travail, car la création d'emplois devrait être très faible jusqu'en 2010, les pays s'efforçant de « prendre en main » le véritable impact de la crise, ou encore la montée du protectionnisme et le tarissement des ressources grâce auxquelles les pays avaient pu connaître des taux de croissance normaux de 5 ou 6 % et atteindre au moins certains des objectifs du Millénaire pour le développement.

23. Toutes ces tendances montrent bien qu'il est indispensable de résoudre le problème de la viabilité à terme de la dette des pays en développement par une coopération sur des initiatives dont l'ampleur doit aller bien au-delà de la simple restructuration pour comporter un moratoire temporaire du remboursement de la dette. Une telle coopération a pu être réalisée au lendemain du tsunami qui a dévasté les pays riverains de l'océan Indien en 2004 ou après l'ouragan Mitch en 1998. De plus, des dispositions spéciales doivent être prises en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, dont beaucoup ont un endettement dépassant 100 % de leur produit national brut.

24. M^{me} Heyzer, évoquant la situation de l'Asie et du Pacifique, dit que la crise économique et financière menace de réduire à rien les gains obtenus sur le front du développement humain et de déclencher une tragédie dans la région, celle qui dépend le plus de son commerce international. À moins que des mesures soient prises dans l'immédiat, ce sont environ 23 millions d'habitants de l'Asie qui risquent de perdre leur emploi dans un avenir proche. Éviter une telle calamité suppose que la communauté internationale fasse jouer collectivement toutes ses forces pour stabiliser les marchés et les flux des capitaux, interrompre la baisse et amorcer une large reprise.

25. Une telle coopération n'est pas une option, mais bien un impératif, dit-elle, car pour la première fois les pays en développement ne peuvent se sortir de la récession par le commerce, puisque la crise a commencé chez certains de leurs principaux partenaires commerciaux et bailleurs de fonds. La crise offre donc une occasion pour les pays de l'Asie et du Pacifique et d'autres pays en développement de coordonner des initiatives plus nombreuses sur leurs propres marchés et de créer de nouveaux mécanismes financiers et commerciaux. En fait, la CESAP commence à voir poindre un nouveau paradigme qui pourrait mieux résoudre les problèmes persistants propres aux pays en développement et, il faut l'espérer, trouver des moyens de relancer la demande intérieure.

26. En même temps, elle fait observer que le manque de protection sociale est un obstacle redoutable pour les pays en développement. En fait, 30 % seulement des personnes âgées en Asie et dans le Pacifique, reçoivent une pension, et 20 % seulement de tous les habitants de cette région ont accès aux soins de santé. Il est également nécessaire de suivre des politiques de relance budgétaire qui répondraient aux besoins des femmes et de veiller à ce que les efforts de reprise soient appliqués de façon écologique. Sur ce point, elle a noté expressément que les groupements et

acteurs régionaux devaient mettre au point des plans visant la préservation de l'environnement et conférant à l'économie une dimension écologique plus marquée. La « nouvelle donne écologique » mondiale du Secrétaire général et l'initiative de croissance économe en carbone de la CESAP offraient dans cette perspective de bons points de départ.

27. Exhortant les pays en développement à tirer parti du vaste potentiel de renforcement du commerce international Sud-Sud, elle a dit que des efforts plus larges de relance devaient s'appuyer sur des fondations régionales solides et être mieux coordonnées et plus efficaces dans la gestion du risque et le repérage des facteurs d'instabilité. La crise offrait l'occasion d'édifier des sociétés et des communautés mieux à même de résister aux chocs extérieurs. En s'assurant la maîtrise de leur propre reprise économique, les pays en développement pourraient faire le bond en avant nécessaire vers un avenir meilleur pour leur population et pour toute l'humanité.

28. M. Khor dit que le monde développé a contracté l'obligation internationale d'aider les peuples et pays qui souffrent pour des raisons indépendantes de leur volonté. La reprise dans ces pays ne doit pas s'appuyer sur la dette, mais être alimentée par des dons et de nouvelles initiatives doivent être conçues comme des « financements compensatoires ». La crise a engendré un déficit de près de 2 000 milliards de dollars, de sorte que le financement extérieur devrait pouvoir être fourni par le FMI émettant de nouveaux droits de tirage spéciaux (DTS) distribués aux pays en développement.

29. Tout en se faisant l'écho de l'appel de la CNUCED à un moratoire temporaire sur le remboursement de la dette, il a dit que les pays en développement devaient disposer d'une marge de manœuvre dans le choix de leurs politiques de façon à pouvoir prendre des mesures appropriées afin d'atténuer l'impact de la crise. Dans le passé, une telle marge de manœuvre avait été rognée par les conditions dont étaient assortis les prêts des institutions de Bretton Woods et d'autres organes multilatéraux. Maintenant qu'il est bien clair que certains de ces mêmes organismes sont incapables de prédire et de gérer les retombées des chocs financiers, la Conférence pourrait aussi bien reconnaître le droit des pays en développement de prendre de leur côté des mesures commerciales respectant les règles de l'Organisation mondiale du commerce pour résoudre ce problème.

30. M. Khor a également souligné que la Conférence pourrait envisager de prendre des mesures précises sur l'un des points les plus importants de la réforme du système financier international – la mise en place, attendue de longue date, d'un système d'arbitrage concernant la dette. Satisfait que le projet de document final appelle à la création d'un groupe de travail qui aurait pour tâche de suivre cette question, il dit que ce groupe rassemblerait les suggestions et les recommandations faites au cours des trois journées écoulées, et, on peu l'espérer, que son travail pourrait aider à replacer l'Organisation des Nations Unies au centre de la confection des politiques économiques et financières mondiales.

31. M. Johnson dit que, si nombreux sont ceux qui estiment que l'effondrement financier est une juste rétribution pour les souffrances infligées aux pays en développement par certains secteurs, l'effet de cette chute brutale affecte tous les pays et que l'idée de représailles n'a guère de place légitime dans le débat. New York et Londres, les deux grandes places qui ont déclenché l'actuelle tourmente, ont joué et continueront à jouer un rôle important dans l'animation de l'économie

mondiale. Comme le rééquilibrage financier à venir aurait un impact important sur les dépenses, sur la création d'emplois et sur l'investissement dans ces deux grandes places financières, les effets s'en feraient sentir ailleurs. En même temps, ce rééquilibrage doit être mené à bien car la légitimité des institutions financières doit être rétablie et parce qu'une telle réforme aiderait à atténuer l'impact possible que le type actuel de crise pourrait avoir sur le reste du monde à l'avenir.

32. M. Reddy demande que l'on considère la gestion de la crise dans le cadre plus large du développement et que l'on repère des domaines de convergence, par exemple, dans l'adoption de politiques qui tout à la fois atténueraient l'impact de la crise, protégeraient les pauvres et assureraient un niveau adéquat de croissance socioéconomique. Dans la mesure où le secteur financier est ce qui rend possible le développement de l'économie physique, une certaine harmonie doit être préservée entre les deux, dit-il, ajoutant que des mesures doivent également être prises pour harmoniser la marche du secteur financier et du secteur du développement et les institutions correspondantes. Il faut aussi une coordination et une collaboration entre pays et régions pour assurer une marge de manœuvre suffisante dans le choix des politiques de façon que l'impact à long terme de la crise puisse être atténué et que l'éventualité d'un retour de chocs semblables à l'avenir soit écartée.

33. Les exposés des experts du groupe ont été suivis par un bref débat entre les participants venus des pays en développement et des pays développés. Le débat a fait apparaître les points résumés suivants :

- Plusieurs intervenants sont tombés d'accord que la crise financière, accompagnée par un ralentissement de la croissance des pays avancés, ne laisse pas d'affecter les pays à faible revenu, par plusieurs voies, notamment par la diminution des transferts de salaires, par une réduction des apports des capitaux et par une réduction de la demande des exportations de ces pays. En même temps, ces intervenants estiment que la crise est l'occasion d'étudier les moyens de renforcer la coopération régionale et les accords commerciaux du Sud.
- D'autres intervenants ont rappelé la nécessité, pour les pays industrialisés, de tenir leurs engagements en matière d'aide publique au développement et de respecter les diverses dispositions convenues par le G-8 et par le G-20. Ils ont également engagé la Conférence à ne pas hésiter à amorcer le débat sur une refonte complète du système financier international.
- Un intervenant a été d'avis que les principes de l'économie de marché offraient les bases de la reprise, comme l'affirmait le G-20. Les institutions financières internationales étaient particulièrement bien adaptées pour exercer un rôle positif dans la reprise. De plus, les dirigeants du G-20 avaient annoncé une augmentation substantielle des capacités de prêt de ces institutions afin d'aider les pays en développement. Mais ces opinions ont été contestées par plusieurs autres intervenants.
- On a appelé à reconnaître l'impact de la crise sur des pays en développement à revenu intermédiaire. La crise avait également dévoilé certaines faiblesses de beaucoup de pays africains, notamment les pays exportateurs de pétrole dont l'économie n'était pas assez diversifiée. Dans ce sens, la crise représentait aussi une possibilité d'amorcer des changements économiques structurels. Les pays africains devaient être prêts à répondre à l'instabilité des marchés financiers et des taux de change. Même les activités de suivi qui seraient mises en œuvre

devraient être conformes à un nouveau paradigme de développement. On a préconisé la mise en place d'un système d'alerte rapide aux chocs économiques.

- Plusieurs délégués ont noté que plusieurs mesures pourraient être mises en pratique dès à présent, par exemple une aide à l'intégration commerciale, au financement des besoins d'investissement des petites et moyennes entreprises, ou à la création de banques de développement, qui pourrait amener des changements structurels à long terme. On a noté aussi que la crise était comme un appel aux armes, sur la façon de procéder pour liquider les déséquilibres mondiaux. La crise offrait également l'occasion de renforcer les complémentarités entre l'aide publique au développement (APD) traditionnelle et de nouvelles sources de capitaux de développement.
- Diverses positions ont été exprimées s'agissant du rôle des institutions financières internationales dans la coordination des efforts de réaction à la crise mondiale. Alors que certains représentants tendaient à privilégier le rôle particulier du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, d'autres ont mis en doute l'aptitude de ces institutions à apporter un quelconque secours du fait qu'elles semblent toujours être guidées par l'idéologie même qui a conduit précisément à la crise mondiale actuelle. Ce qui paraît encore plus contestable, c'est que ces institutions continuent à imposer des conditionnalités ayant un caractère procyclique à des pays qui sollicitent leur assistance financière en dépit du fait que le discours officiel veut que les institutions financières internationales s'abstiennent de procéder ainsi. La nécessité de laisser aux pays en développement une marge de manœuvre plus grande dans le choix de leurs politiques a également été soulignée.
- On a appelé à créer des mécanismes institutionnels susceptibles de mobiliser des moyens financiers pour le commerce. En particulier, on a proposé de redoubler d'efforts pour assurer que ces ressources atteignent bien les pays qui en ont le plus besoin. En outre, une certaine aide devrait être accordée à des organisations régionales et aux communautés économiques régionales. Une telle aide devrait donner à ces organisations la faculté de jouer un rôle dans la relance de l'activité économique et de réduire au minimum l'impact de la crise sur leurs sous-régions respectives.
- Comme exemple de la solidarité pouvant jouer dans l'aide internationale en temps de crise, on a cité le projet Petro Caribe – qui actuellement aide 14 pays des Caraïbes à maintenir les soins de santé et les services de logement et d'éducation en faveur des pauvres.
- De nombreux orateurs ont recommandé d'augmenter les dons et d'affecter des DTS aux pays en développement et ont manifesté de l'intérêt pour l'idée d'un moratoire de la dette selon les conditions suggérées par l'OMC, le Centre du Sud, la CNUCED et d'autres. Mais on a fait observer qu'il serait peut-être trop coûteux d'appliquer cette initiative en pratique.

Table ronde 3
Effets présents et futurs de la crise sur l'emploi,
le commerce, l'investissement et le développement,
ainsi que sur la réalisation des objectifs de développement
convenus sur le plan international, dont les objectifs
du Millénaire pour le développement

34. La table ronde 3 était coprésidée par Diego Borja, Ministre équatorien de la coordination de la politique économique, et par Bert Koenders, Ministre néerlandais de la coopération pour le développement. Les experts suivants ont fait des exposés : Navanethem Pillay, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Sha Zukang, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, Abdoulie Janneh, Secrétaire général adjoint et Secrétaire exécutif de la CEA, Valentine Rugwabiza, Directrice générale adjointe de l'OMC, Stephen Pursey, Directeur du Département de l'intégration des politiques de l'OIT, et François Houtart, professeur émérite à l'Université catholique de Louvain (Belgique), fondateur du Centre tricontinental (Louvain-la-Neuve) et membre de la Commission d'experts du Président de l'Assemblée générale sur les réformes du Système monétaire et financier international.

35. Dans ses observations liminaires, M. Borja a fait observer que le commerce et le développement étaient les deux voies de la contagion économique qui avait propagé la crise du monde développé aux pays en développement. De graves répercussions étaient déjà visibles : la forte baisse du commerce accroissait le chômage, et la pénurie grandissante de moyens de financement ralentissait l'équipement. Le produit intérieur brut moyen par habitant, dans les pays en développement, avait gravement baissé, tombant de plus de 4 % à 0 %. L'intervenant a engagé les participants à considérer les effets encore inaperçus de la crise, en particulier, à mesure que celle-ci se propagerait dans les diverses régions du monde, mais aussi entre les différents groupes de pays classés par tranche de revenu. Il fallait également se demander si les objectifs du Millénaire pour le développement, qui plus que jamais semblaient se limiter à une liste de tâches urgentes à accomplir, seraient atteints et à quel prix. La question de savoir comment les plans de relance budgétaire assureraient la croissance économique dans les pays en développement était également d'importance critique.

36. M^{me} Pillay a rappelé la responsabilité de tous les États en temps de crise s'agissant du respect des droits de l'homme. Les États ne pouvaient pas se dérober à leurs obligations de faire respecter les droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux ni même les limiter. Le Conseil des droits de l'homme, lors d'une session extraordinaire tenue en février 2009, avait repéré les problèmes fondamentaux que les nombreuses crises présentaient dans l'optique des droits de l'homme et du bien-être social. La crise économique était donc une menace polymorphe, et elle aggravait les effets sur les plus vulnérables des crises alimentaire et énergétique qui l'ont précédée, en particulier dans les pays les moins avancés et les pays fragiles. Selon les projections actuelles, plus de la moitié des pays en développement connaîtraient une augmentation de l'extrême pauvreté en 2009.

37. Les travailleurs migrants, les femmes et les enfants comptaient parmi les groupes les plus exposés à la crise économique. La violence contre les femmes risquait de s'aggraver, quand les hommes perdaient leur emploi du fait du marasme

économique. Les possibilités d'emploi pour les femmes seraient probablement plus marginales, plus précaires, et caractérisées par l'exploitation et la faiblesse des salaires. Les femmes seraient forcées à renoncer à des services de base pour assurer l'alimentation et le logement des membres de leur famille; les filles étaient les premières à être retirées de l'école en temps de pénurie. Ces conditions rendaient également les femmes et les filles plus vulnérables à la traite des êtres humains. De même, les travailleurs migrants risquaient de perdre leur emploi, du fait de leur statut et du fait qu'ils étaient souvent employés dans des secteurs gravement touchés par la crise économique.

38. Elle a fait valoir qu'une démarche fondée sur le respect des droits de l'homme pouvait, dans le choix des politiques, aider à repérer les facteurs de vulnérabilité résultant des formes multiples de la marginalisation et de l'inégalité; cette démarche pouvait aider aussi à confier aux groupes locaux la mission de dégager les mesures les plus indiquées pour assurer un caractère durable à la reprise économique, qui devait être soutenue et large; elle pouvait également renforcer la notion de responsabilité mutuelle et de transparence dans les modalités de coopération pour le développement. Il appartenait certes à chaque État de concevoir sa propre stratégie de développement, mais tous les États assumaient la responsabilité de créer, pour le développement, un environnement international équitable et favorable.

39. M. Sha a mis en évidence les effets profondément négatifs de la crise sur la croissance et le développement économique. En particulier, la croissance mondiale diminuerait de 2,6 % en 2009, soit une forte dégradation par rapport au taux estimatif de croissance de 2,1 % en 2008. Alors que le taux de croissance du revenu par habitant était solide, de 4 à 5 % par an, la croissance du revenu par habitant dans les pays en développement serait pratiquement nulle en 2009. Les revenus moyens diminueraient dans 60 pays en développement au moins, la contraction la plus forte frappant l'Afrique subsaharienne, l'Asie occidentale et l'Amérique latine. De même, le chômage et le sous-emploi augmentaient fortement dans le monde et resteraient probablement très élevés, même après la reprise économique. En raison de la récession mondiale, entre 73 et 103 millions de personnes de plus tomberaient en-dessous du seuil de pauvreté extrême, actuellement fixé à 1,25 dollar de revenu par jour.

40. Cette récession, avec les chocs qui l'accompagnait, affectait directement le financement du développement. La capacité budgétaire des gouvernements des pays en développement de fournir des services de protection sociale et des services sociaux en général et d'investir dans l'équipement indispensable pour le développement à long terme se trouverait réduite, inversant des années de progrès et causant des retards dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. De plus, du fait de la baisse du taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) et des recettes d'exportation, beaucoup de pays en développement allaient se trouver à nouveau face à des problèmes d'endettement extérieur. De ce fait, ce sont environ 3 mille milliards de dollars de dette officielle et de dette privée qui allaient devoir être rééchelonnés par les pays en développement en 2009.

41. Les liens entre ces multiples crises appelaient une approche intégrée et cohérente, seule solution pour les résoudre. Il fallait une relance budgétaire plus importante et une coordination internationale plus étroite des différents plans de relance. Plus de 80 % de l'enveloppe consacrée à la relance concernait les pays développés, alors que dans les pays en développement, il faudrait, en 2009 et 2010,

500 milliards de dollars de plus pour financer le développement. Un moratoire temporaire du remboursement de la dette extérieure des pays se trouvant face à de redoutables difficultés financières devait être autorisé. Il fallait résister au protectionnisme; les pays en développement devaient de nouveau avoir accès au financement du commerce. Les promesses d'aide pour le commerce devaient être remplies et des engagements devaient être pris pour permettre aux exportations des pays les moins avancés d'avoir accès sans difficulté aux marchés des pays développés. Les limitations imposées aux migrations et la discrimination contre les travailleurs migrants devaient être énergiquement combattues et il fallait faciliter le transfert des salaires des travailleurs migrants.

42. M. Janneh, évoquant les dommages infligés par la récession mondiale à l'Afrique, a noté que l'idée initialement conçue que ses effets seraient limités par le relatif isolement du continent africain, s'était révélée sans fondement. Les dommages étaient désormais largement visibles dans de nombreux secteurs et les taux de croissance économique allaient tomber de 6 à 2 %. L'accès aux capitaux de développement était gravement limité, car les recettes d'exportation, le crédit, l'investissement, l'APD et les transferts de salaires diminuaient. Les apports d'aide risquaient de diminuer aussi du fait des réductions dans les revenus des pays donateurs et on estimait que les transferts de salaire vers l'Afrique, en 2009, risquaient d'être inférieurs de 5 à 10 % à leur niveau de 2008. Les recettes d'exportation diminueraient aussi sans doute beaucoup en 2009 du fait de la baisse des prix et des volumes, en particulier pour les diamants, le pétrole et les produits de base non pétroliers. Le retour du protectionnisme était un risque bien réel, dans les grands pays, en particulier si la crise était prolongée, et cela compromettrait l'achèvement des négociations commerciales multilatérales de Doha, et la concrétisation des effets attendus de ces négociations sur le développement.

43. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique était ainsi gravement compromise. Même avant l'actuelle crise financière et économique, 16 millions d'Africains étaient tombés dans la misère et souffraient de la faim du fait des crises alimentaire et énergétique. La réduction du financement du secteur public et la baisse de l'APD empêcheraient les gouvernements africains de préserver les progrès réalisés jusqu'à présent. Les perspectives de l'emploi étaient également sombres. Le nombre de chômeurs en Afrique subsaharienne allait augmenter de 3 millions en 2009, par rapport au niveau de 2007, du fait de la contraction du secteur minier et de secteurs gros utilisateurs de main-d'œuvre comme le bâtiment et le tourisme. L'effet serait particulièrement fort car il n'existait pas ou très peu, en Afrique, d'institutions de protection sociale. Les améliorations passées s'agissant de la paix et de la sécurité étaient également compromises, car l'instabilité économique et les troubles politiques allaient souvent ensemble.

44. L'actuelle crise a modifié la façon dont on considère dans le monde l'aide aux pays en développement, et notamment le rôle de l'État, des marchés, des politiques budgétaires et monétaires dans différents contextes nationaux. Pour leur part, les pays africains avaient pris des mesures pour amortir l'impact de la crise, notamment en s'engageant en faveur de la stabilité macroéconomique, la réduction des taux d'intérêt, la recapitalisation des institutions financières et la relance budgétaire. Comme tous les pays en développement cependant, les pays africains continueraient à avoir besoin d'une aide de la communauté internationale. À cette fin, les engagements, pris par le Sommet du G-20 tenu à Londres, en matière d'aide étaient prometteurs, mais la difficulté était de savoir comment appliquer ces engagements,

de façon que les bienfaits attendus atteignent les bénéficiaires visés. Les Nations Unies avaient un rôle essentiel à jouer dans la réponse mondiale à la crise actuelle.

45. M^{me} Rugwabiza a évoqué la gravité de l'effet de la crise actuelle sur le commerce international. Selon les projections, le volume du commerce diminuerait de 10 % et le début de la reprise n'était pas encore en vue. Ces diminutions auraient de graves conséquences pour les pays en développement qui dépendaient plus que les pays développés de leurs recettes d'exportation, et cela continuerait à être le cas des conséquences sur le financement, les dépenses et les investissements courants. La crise s'était propagée aux pays en développement par l'effet de la forte diminution de la demande mondiale de produits de base, qui représentaient jusqu'à 70 % des recettes d'exportation de ces pays. Cette situation illustre clairement la connexité des économies, et le fait que la mondialisation était beaucoup plus poussée qu'on ne le croyait naguère encore. Cela donnait également à penser qu'il fallait plus de réglementation, sous forme de règles multilatérales régissant le commerce.

46. Alors que la communauté internationale examinait par quels moyens on pourrait relancer le commerce et lui rendre son rôle de moteur de la croissance économique, les plans de relance nationaux pourraient certainement être utiles mais ne sauraient suffire. La stabilité et la confiance devaient être rétablies dans l'économie mondiale. L'un des moyens de le faire consistait à définir des règles commerciales mondiales, en particulier en achevant le cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha. Cela nécessiterait de l'initiative, alors que l'urgence était manifeste : pour la première fois depuis plus de 65 ans, le commerce international était en diminution. Il fallait donc trouver d'autres moyens de financement. Alors que la décision du Groupe des Vingt d'injecter des milliards de dollars dans l'économie mondiale allait dans la bonne direction, d'autres obligations devaient être honorées. C'était le cas en particulier des engagements pris, qui, dans certains cas, offraient le seul moyen de financer l'équipement des pays en développement.

47. M. Pursey, notant les conséquences sociales graves de la présente crise, a souligné la nécessité d'intégrer la notion de travail décent dans les plans de relance. La reprise de l'emploi serait plus lente que la reprise économique, ce qui soulèverait le problème critique de savoir comment faire en sorte que la reprise, sur le marché du travail, soit plus rapide et permette de protéger les populations vulnérables. Sur la base des scénarios de reprise de la production et de l'emploi établis par l'OIT, il fallait s'attendre, dans le monde, à trois à six ans de stagnation de l'emploi. Alors que l'ampleur et la durée probable de ce marasme du marché du travail varieraient sans doute, les suppressions d'emplois étaient certaines, ce qui rendait de plus en plus indispensable l'amélioration de la protection sociale des chômeurs.

48. Le Pacte mondial pour l'emploi adopté par la Conférence internationale du travail en juin 2008, offrait un moyen de réagir à la crise en privilégiant le travail décent, et notamment, en visant les objectifs suivants : a) soutenir les entreprises et les emplois durant la crise; b) investir dans les travaux d'équipement, qui nécessitent beaucoup de main-d'œuvre, et notamment dans des emplois « verts »; c) préparer les femmes, les hommes et les jeunes travailleurs à de nouvelles compétences nécessaires pour assurer la reprise de la croissance; d) mettre en place un plancher de la protection sociale pour les plus vulnérables; et e) défendre le droit du travail et renforcer les organisations publiques et celles des partenaires sociaux. Le Pacte n'offrait pas de solution toute faite car les besoins sociaux et la capacité budgétaire de chaque pays variaient. Cependant, l'urgence de remédier aux effets sociaux de la crise obligeait les

gouvernements et le système des Nations Unies à intégrer la question de l'emploi et de la protection sociale dans leurs grandes décisions.

49. La protection sociale devait prendre la forme, au minimum, de transferts sociaux et de services en faveur des populations vulnérables, par exemple des retraites pour les personnes âgées et les personnes handicapées, des prestations pour enfants à charge, l'aide aux chômeurs et l'accès aux soins de santé et autres services sociaux. Il était justifié de soutenir les revenus, soit en créant des emplois, soit par des transferts sociaux, pour des raisons qui n'étaient pas seulement sociales; cela stimulait la demande et la productivité intérieures et constituerait donc un élément essentiel du plan de relance budgétaire. Pour faire progresser l'application du Pacte mondial pour l'emploi, l'Organisation des Nations Unies devait encourager une collaboration à l'échelle du système sur de grandes questions telles que la protection sociale minimale, la création d'emplois « verts » et l'investissement d'équipement à forte intensité de main-d'œuvre.

50. M. Houtard a fait observer que la simultanéité des crises alimentaire, énergétique, climatique et financière n'était pas du tout une coïncidence mais était due à l'expansion sans contrôle du capital financier et à l'application d'un modèle d'accumulation des profits qui en oubliait les effets externes sociaux et environnementaux. La crise alimentaire et la crise énergétique étaient aggravées par des investissements spéculatifs dans les produits de base; le changement climatique avait été accéléré par l'utilisation irrationnelle des ressources naturelles, en particulier des énergies fossiles. Le modèle de croissance appliqué depuis la deuxième Guerre mondiale, avait entraîné l'apparition de déséquilibres et d'inégalités mondiales toujours plus vifs, puisque ce modèle profitait à 20 % de la population et laissait plus d'un milliard d'hommes dans une pauvreté insupportable. Les incitations de plus en plus pressantes à lever la réglementation avaient conduit à ce qu'on appelait le consensus de Washington, qui avait abouti aux multiples crises actuelles.

51. Il était devenu impératif d'établir, dans le monde, une réglementation permanente et de ne pas se contenter d'un ensemble de mesures à court terme pour faire face à la crise actuelle. Il ne s'agissait pas seulement de rétablir la situation d'avant la crise, mais de passer à de nouveaux paradigmes. Un autre modèle de croissance devait être favorable au développement et à la prospérité pour tous et privilégier l'être humain plutôt que le profit privé. Le modèle devait reposer sur la gestion responsable des ressources naturelles et le respect de la paix, de la démocratie et de la diversité culturelle. Ces principes avaient été systématisés par des intellectuels, propagés par la société civile et appliqués par plusieurs gouvernements, ce qui donnait espoir dans l'avenir de l'humanité. La Conférence n'était donc qu'une première étape vers l'application générale de ces principes au niveau mondial.

52. Après les exposés des experts, un débat a eu lieu entre les participants, parmi lesquels figuraient des représentants des gouvernements et des acteurs institutionnels et non gouvernementaux. Le débat a dégagé les points suivants :

- De nombreux orateurs ont fait part de leur préoccupation devant l'impact effectif et potentiel important de la crise sur l'emploi. Alors que la majorité des pays développés avaient subi immédiatement cet impact après que la crise avait éclaté en 2008, les pays en développement devaient encore subir une déperdition de leurs emplois en raison d'une réduction importante des flux commerciaux, des investissements et des transferts de salaires. Certains intervenants ont noté que

les groupes vulnérables qu'étaient les femmes, les filles, les travailleurs migrants et la population rurale, seraient le plus gravement touchés, et la crise actuelle aggraverait l'inégalité sociale et économique;

- Plusieurs participants ont fait observer que les mesures anticycliques, et notamment l'augmentation des dépenses de protection sociale, d'éducation et d'équipement, serviraient à doper la croissance et l'emploi pendant les récessions économiques, mais que cela était limité par le fait que les gouvernements de beaucoup de pays en développement n'avaient pas les ressources et la marge de manœuvre budgétaire suffisante voulues pour suivre ce genre de politique. En outre, une répartition équilibrée et bien ciblée des fonds publics entre les divers groupes et secteurs était une préoccupation de plusieurs intervenants. Ceux-ci ont souligné que l'affectation des ressources fiscales devait être équitable et favorable aux pauvres, afin d'éviter une nouvelle aggravation de leur sort. L'intégration d'une perspective reposant sur les droits de l'homme ne pouvait que valoriser les politiques suivies pour atténuer l'impact de la crise, en montrant les besoins critiques des groupes les plus vulnérables et en protégeant leurs droits;
- Certains représentants ont demandé que la coopération internationale et régionale soit intensifiée afin de présenter une réponse collective à la crise dont l'impact touchait les travailleurs migrants, notamment sous forme d'une forte réduction des transferts de salaires. Ce partenariat devait veiller à ce que les migrations restent ouvertes, suivre l'exercice des droits des migrants et la discrimination à leur encontre, et chercher à réduire le coût des transferts de fonds des travailleurs;

- De l'avis de certains participants, l'actuelle crise compromettait le développement des pays en développement, et pas seulement leur simple croissance économique. Un ralentissement de la croissance économique et d'importantes pertes sur le front de l'emploi, rendait difficile sinon impossible l'action que menait la communauté internationale pour réaliser un grand nombre des objectifs du Millénaire pour le développement. La destruction d'emplois reposant pourtant sur le principe d'un travail décent, avait directement entraîné de fortes augmentations du nombre de pauvres et pouvait avoir un effet persistant sur la santé des chômeurs et de leur famille et l'éducation de leurs enfants. Conçu par l'OIT pour guider les politiques nationales et internationales visant à susciter la relance et à créer des emplois, le Pacte mondial pour l'emploi a été salué dans cette optique comme une initiative opportune.

- On a fait observer que les pays d'Afrique subsaharienne étaient aux prises avec d'énormes difficultés pour maintenir la croissance robuste qu'ils avaient atteinte ces dernières années et avaient beaucoup de mal à préserver les progrès réalisés dans la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la santé publique et le relèvement de la productivité agricole. Certains intervenants craignaient que la crise actuelle risque de ralentir les négociations en cours sur le renforcement de l'intégration régionale tandis que d'autres soulignaient que cette intégration était d'autant plus urgente que l'environnement mondial devenait difficile. On s'est mis d'accord sur l'idée que le renforcement du bloc économique africain, avec des liens bilatéraux plus solides, réduirait l'impact

des chocs économiques. La communauté internationale devait consacrer des ressources plus importantes à l'Afrique.

- Certains intervenants ont appelé à définir un nouveau modèle, un système économique différent, où notamment la dignité humaine, la spiritualité, la qualité de vie et la relation à la nature seraient respectées et protégées. En outre, il était essentiel que le nouveau système de décision économique repose sur une base éthique. On a fait valoir que les institutions financières internationales qui avaient recommandé aux États Membres de suivre des politiques néolibérales (qui faisaient beaucoup de dégâts dans les pays en développement) ne pouvaient pas logiquement prétendre être à même de résoudre la crise actuelle. La nécessité d'une réforme profonde du système économique existant et de remédier à ses conséquences sociales défavorables a été rappelée.
- Beaucoup de participants ont noté les effets de la contraction du commerce mondial sur l'économie des pays en développement et leurs perspectives de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Ils ont estimé qu'indépendamment de la réanimation de la demande internationale par des politiques de relance, il était particulièrement important d'améliorer le financement du commerce des pays en développement. Surtout, il fallait résister à la tentation du protectionnisme, qui relevait la tête dans une situation économique nationale en pleine dégradation, et il fallait continuer à travailler pour un commerce libre et équitable, notamment en honorant l'engagement de libérer l'accès aux marchés pour les exportations des pays les moins avancés, condition indispensable de la relance du commerce comme moteur de la croissance des pays en développement et de l'économie mondiale dans son ensemble. Les engagements concernant l'aide pour le commerce pris lors des négociations commerciales multilatérales du cycle de Doha étaient d'importance cruciale pour développer la capacité de commercer et d'atteindre ainsi les objectifs du Millénaire pour le développement. Plusieurs participants ont également encouragé un développement accéléré du commerce régional, en particulier en Afrique, pour compléter les échanges mondiaux.
- On a fait observer que l'effondrement du commerce international accompagné par une plus grande instabilité des cours des produits de base et une réduction du financement extérieur compliquaient la tâche des pays en développement désireux d'assurer la viabilité de leur endettement. L'environnement international avait également compromis les efforts que faisaient certains pays en développement africains pour commencer à accéder aux marchés internationaux du crédit. Il fallait donc introduire une plus grande flexibilité dans le cadre de viabilité de la dette défini par les institutions de Bretton Woods et examiner à nouveau ce cadre, ainsi que les critères d'allègement de la dette en faveur des pays en développement endettés après la crise. On a demandé un effort de radiation de la dette, notamment de la dette multilatérale, qui serait un élément d'un plan de relance en faveur des pays africains.
- On a fait observer que l'effet du plan de relance économique appliqué par les pays développés devait être équilibré et profiter aussi aux pays en développement. Dans certains pays développés par exemple, les institutions financières ou de grandes sociétés étaient sauvées au prix de vastes transferts financiers venant du secteur public, mais les populations les plus indigentes,

notamment les groupes marginalisés et les pays pauvres qui avaient le plus besoin de cette aide, ne la recevaient pas. Dans le même esprit, les engagements d'APD devaient être honorés en dépit de la récession économique qui frappait les pays donateurs.

- Un certain nombre de participants affirmaient qu'il fallait réformer les institutions de Bretton Woods pour remédier aux causes de la présente crise. L'architecture financière internationale devait être à même de mieux répondre aux besoins des pays en développement, notamment par l'attribution de DTS et de facilités de financement. Une réforme de la direction de ces institutions devait la rendre plus représentative de la composition de l'économie mondiale et donner un plus grand nombre de voix aux pays en développement dans les décisions.
- Plusieurs participants ont noté que la crise offrait une occasion au Nord et au Sud de travailler ensemble à la reprise et à la réforme et ont salué les efforts en cours à cette fin. Ils voyaient dans la Conférence le moyen de dégager une plate-forme pour une action concertée et ont salué l'accord qui a marqué l'adoption du projet de document final. Certains ont souligné qu'il fallait un engagement politique pour garantir que la suite voulue serait bien donnée à la Conférence avec la participation de tous les acteurs.

53. Résumant le débat, M. Koenders a noté que si Wall Street revenait certes à la vie, le monde subissait toujours le contre-coup de la crise. Pour la première fois depuis de nombreuses années, le Nord et le Sud avaient la possibilité de travailler ensemble. Alors que des divergences pouvaient subsister sur certaines parties du projet de document final de la Conférence, le document final présentait un ensemble de décisions critiques à prendre dans l'immédiat, sur lesquelles un nombre important de pays pouvaient se mettre d'accord. Pour la suite, l'emploi devait être un aspect essentiel de la réponse donnée à la crise. Manifestement, personne n'était satisfait de voir le commerce mondial diminuer et l'ouverture des marchés demeurait une condition essentielle du règlement de la crise.

Table ronde 4

Contributions du système des Nations Unies pour le développement à la solution de la crise

54. La table ronde 4 était coprésidée par Ralph E. Gosalves, Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les Grenadines, et par Dipu Moni, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh. Les experts suivants ont fait des exposés : Helen Clark, Administratrice du PNUD, Thoraya Obaid, Directrice exécutive du FNUAP, Manuel Aranda da Silva, Directeur général adjoint par intérim du Programme alimentaire mondial, Hilde F. Johnson, Directrice générale adjointe de l'UNICEF, et Pedro Páez, ancien Ministre de la coordination économique de l'Équateur et membre de la Commission d'experts du Président de l'Assemblée générale sur les réformes du système monétaire et financier international.

55. Dans ses observations liminaires, M. Gosalves a rappelé qu'aux Nations Unies, c'était surtout au Conseil économique et social qu'il incombait de s'occuper du développement. Au fil des ans, de nombreux fonds, programmes et institutions avaient été créés par des accords intergouvernementaux pour mettre les Nations Unies mieux

à même de remplir le mandat, défini dans la Charte, consistant à « réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire » et à « être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes ». Mais avec le temps, beaucoup de ces organes s'étaient agrandis et avaient acquis une certaine indépendance. Cependant, la Charte n'avait pas été modifiée et la complexité grandissante des situations récentes avait rendu nécessaire une réflexion centrée sur la coordination et la cohérence. Depuis 2006, l'Assemblée générale avait décidé d'améliorer la cohérence à l'échelle du système, mais cette tentative demeurait expérimentale. Il fallait accélérer son application et l'élargir. Ainsi, l'objectif de la table ronde était de déterminer comment le système des Nations Unies pouvait aider à remédier aux répercussions défavorables de la crise financière et économique actuelle.

56. M^{me} Clark, soulignant le caractère réellement mondial de la présente crise, a fait observer que tous les pays souffraient de ses retombées, qui ajoutaient de nouvelles difficultés à des préoccupations comme l'insécurité alimentaire, l'instabilité des prix de l'énergie et le changement climatique. Cependant, alors que les pays développés avaient de façon générale mis en place des plans de relance pour remédier à l'effet de la crise, la relance, dans les pays en développement, prendrait plus longtemps. Sur le plan social, les ménages voyaient leur niveau de vie baisser et les gouvernements avaient dû réduire leurs dépenses, se trouvant eux-mêmes aux prises avec une baisse des recettes publiques. Le système des Nations Unies pour le développement avait un rôle important à jouer pour formuler et soutenir une réponse mondiale cohérente à la crise et pour s'assurer que des stratégies mondiales se traduisaient bien en mesures précises au niveau national. Pour le PNUD, le principal souci était d'améliorer le sort de ceux qui étaient déjà pauvres et vulnérables, dans le but, à plus long terme, de venir à bout de la pauvreté et de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Il était indispensable à cette fin de travailler avec les gouvernements et les autres partenaires de développement, notamment les institutions financières internationales.

57. Le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS) s'était mis d'accord sur un cadre commun d'action face à la crise et sur la nécessité de rendre la mondialisation plus équitable. Ce mécanisme couvrait neuf domaines critiques, dont la sécurité alimentaire, le commerce, l'économie « verte », un pacte mondial pour l'emploi et la protection sociale. Le PNUD et la Banque mondiale avaient été invités à prendre l'initiative de l'élaboration, à l'intention de l'ensemble du système des Nations Unies, d'un mécanisme de réaction à la crise pour remédier à ses conséquences humaines. Ce mécanisme devait être animé par les pays qui connaissaient bien les besoins locaux et qu'il fallait donc aider à élaborer leur propre réponse à la crise. Le PNUD s'était donc engagé à suivre la démarche cohérente proposée au paragraphe 52 du projet de document final de la Conférence. Des efforts étaient également en cours pour développer le Système mondial d'alerte contre la vulnérabilité et l'impact (GIVAS), dont la mission serait d'aider à suivre l'impact de la crise sur les populations les plus vulnérables.

58. La crise avait bien montré l'importance du principal mandat du PNUD à long terme : l'élimination de la pauvreté et la réalisation des OMD. Le PNUD continuerait à diffuser les enseignements dégagés et à conseiller les pays en développement sur les solutions efficaces pour atténuer l'impact de la crise actuelle et pour créer une capacité critique de résister aux futurs chocs. La crise avait également offert la possibilité d'une réflexion audacieuse et de mesures urgentes pour stimuler un développement viable à terme. À cette fin, le PNUD avait mis la

question du changement climatique au centre de sa réflexion sur la pauvreté et le développement et espérait que la conférence de Copenhague donnerait un résultat qui placerait la planète sur une voie viable à terme pour sortir de la pauvreté. Un nouveau mécanisme de financement de l'action menée contre le changement climatique pourrait avoir un effet important sur le développement, en proposant des modèles novateurs de développement.

59. M^{me} Obaid a dit que la crise actuelle avait des conséquences macroéconomiques et microéconomiques et un coût humain à long terme. La crise risquait en effet de plonger un grand nombre de gens, surtout des femmes et des enfants, en particulier les filles, dans la pauvreté. Selon la Banque mondiale, la crise allait augmenter les taux de mortalité infantile et maternelle, la proportion de filles quittant l'école et la violence contre les femmes. Les pays en développement ne seraient pas en mesure de réaliser l'OMD 5 si des investissements en augmentation n'étaient pas consacrés à la santé en matière de procréation et à l'amélioration de la condition des femmes. Pour sa part, le FNUAP continuerait à préconiser une augmentation des investissements consacrés à la santé maternelle sous la direction de l'Organisation mondiale de la Santé.

60. M^{me} Obaid a fait observer que la société civile, les femmes et les filles devaient plus largement se faire entendre, si l'on voulait atténuer avec quelque chance de succès l'impact de l'actuelle crise. Les femmes et les filles ne devaient pas être les victimes de la crise, mais devaient être perçues comme des acteurs économiques susceptibles d'aider à la surmonter. Chaque année, du fait que de nombreuses femmes mouraient en couches, c'était l'équivalent de 15 milliards de dollars qui étaient ainsi perdus, alors qu'il ne coûterait que 6 milliards de dollars pour fournir les services de soins susceptibles de les sauver, ce qui profiterait non seulement à ces femmes mais aussi à leur famille, à leur groupe local et à leur pays. En temps de crise, la tendance était à réduire les services publics et cela avait des conséquences pour les générations futures. Même si l'économie allait reprendre, le relèvement social prendrait plus longtemps.

61. Soulignant que les stratégies du FNUAP visaient à protéger des gains difficilement acquis en matière de santé maternelle et procréative, M^{me} Obaid a évoqué plusieurs initiatives qui visaient à mieux collaborer avec les gouvernements, les institutions internationales et la société civile afin d'accroître la cohérence de l'action menée, de suivre le résultat obtenu et de renforcer les capacités nationales. En particulier, elle a évoqué la participation grandissante de la société civile à la planification et à la budgétisation de la santé publique nationale et le fait que cette société civile collaborait avec les autorités pour garantir la régularité des approvisionnements en moyens de santé de la procréation en faveur des jeunes vulnérables ou exclus. La population comptait en effet sur ses dirigeants pour placer la personne humaine au centre de l'action menée, pour suivre une trajectoire de développement humain et pour secourir les plus vulnérables, c'est-à-dire surtout les femmes et les filles.

62. M. da Silva voyait dans la sécurité alimentaire l'une des questions les plus graves pour la préservation de la paix et de la sécurité dans le monde. Cependant, le coût d'un panier de denrées alimentaires de première nécessité coûtait 20 % de plus, pendant le premier trimestre de 2009, que cela n'avait été le cas en moyenne sur cinq ans, dans trois quarts des pays où ces prix étaient relevés. Une vaste majorité de la population n'avait aucun moyen d'assurer sa sécurité alimentaire et le nombre des affamés, dans le monde, augmentait et approchait de 1 milliard. Depuis le début

de la crise financière, les ménages vulnérables avaient été touchés non seulement par l'envolée des prix des denrées alimentaires mais aussi par la baisse de leurs revenus. Ainsi, les ménages vulnérables étaient obligés de retirer leurs enfants de l'école, de réduire leurs dépenses de santé et de moins manger et de manger plus mal. Or, même quelques mois de sous-alimentation et d'une mauvaise nutrition risquaient de condamner une personne, et même toute une génération, à une vie entière de difficultés.

63. C'est pourquoi le Programme alimentaire mondial appelait l'attention sur ce qui se présentait comme une crise de l'alimentation et de la nutrition. La communauté internationale devait prendre d'urgence des mesures complètes pour aider les gouvernements par une aide au développement adéquate, opportune, prévisible et souple. Le plan d'action devait reposer sur le cadre d'action global mis au point par l'Équipe spéciale de haut niveau du Secrétaire général sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire. Pour sa part, le PAM avait évalué les effets de l'insécurité alimentaire dans laquelle se trouvaient les ménages vulnérables du fait des diverses crises simultanées. Le PAM avait donc élargi ses programmes en 2008 et fera de même en 2009 de façon à toucher un plus grand nombre de gens. Ses programmes étaient adaptés à la situation propre à chaque pays afin d'atteindre aussi des ménages récemment devenus vulnérables, grâce à des activités novatrices bien ciblées telles que la distribution d'aliments dans les écoles, des activités intéressant la santé et la nutrition de la mère et l'enfant, des prestations en espèces, le versement de coupons d'alimentation ainsi que des achats locaux de denrées alimentaires.

64. M^{me} Johnson a évoqué les effets de la crise sur les pays les plus pauvres, en particulier ceux qui sont très dépendants de leurs exportations de produits de base. Dans ces pays, le coût humain de la crise a été très lourd, en particulier du fait des souffrances infligées aux plus vulnérables, surtout les femmes et les enfants. Beaucoup d'enfants, en particulier des petites filles, souffriraient de la sous-alimentation ou seraient retirés de l'école du fait de la crise. Les Nations Unies et leurs partenaires de développement devaient travailler à une rapide inversion de cette tendance. La communauté internationale devait faire plus et mieux, notamment en encourageant des politiques anticycliques. Les organismes des Nations Unies devaient travailler avec les pays pour élaborer une approche nationale et mondiale afin de protéger les gains acquis sur le front de la santé publique et de l'éducation. La protection sociale devait être mise au premier plan et devait rester attentive aux besoins des enfants. Pour sa part, l'UNICEF prévoyait, en réponse à la crise, d'étudier 44 programmes expérimentaux qui dispensaient des services de protection sociale, en vue d'augmenter l'échelle de 18 de ces programmes.

65. M^{me} Johnson a indiqué que le système des Nations Unies mettait actuellement au point un système d'alerte mondial contre la vulnérabilité et l'impact qui permettrait de déterminer les besoins des pays en temps réel et de suivre les progrès et les reculs dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il était urgent d'agir en s'appuyant sur des données de fait établies en temps réel et non pas sur les tendances passées ou sur des projections. L'UNICEF travaillait activement à la mise en place de ce système, le GIVAS, coentreprise des divers organismes des Nations Unies. Le GIVAS, qui comprendrait un dispositif SMS rapide, de l'imagerie par satellite, du scannage de la presse écrite et des rapports rédigés par le personnel de terrain, devrait aider à faire entendre plus nettement la voix des plus pauvres.

66. M. Páez a constaté que le sud n'était pas à l'origine de la crise actuelle et que pourtant il en subissait le plus lourdement les conséquences. Les éléments qui permettraient de résoudre cette crise devaient venir d'un appel au respect des valeurs humaines fondamentales : la solidarité, le savoir, la fraternité, la spiritualité, la transcendance et la créativité. Il était urgent de s'occuper d'abord des plus vulnérables et d'éviter l'escalade des conflits et de la violence liés à la faim et au mécontentement. Le système des Nations Unies était peut-être le système le mieux indiqué pour cela. Malgré ses imperfections liées à une bureaucratie trop lourde et au jeu des intérêts acquis, l'Organisation des Nations Unies s'était révélée un moyen de coordination efficace dans le traitement de grandes questions telles que le changement climatique et les objectifs de développement. Par exemple, l'expérience acquise par le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) avait bien montré que le système des Nations Unies pouvait être une tribune efficace, un « G-192 » dans lequel les gouvernements et les milieux scientifiques se rencontreraient pour donner aux problèmes du climat une réponse interdisciplinaire.

67. Il a rappelé qu'un groupe d'experts semblable avait été proposé pour remédier à la crise financière actuelle et offrir une réponse technique solide. La crise avait offert l'occasion unique de dégager un consensus sur le développement. Ce consensus impliquait la participation de tous les acteurs concernés, notamment les ministères des finances, dans des processus tels que la « nouvelle donne écologique mondiale » ou le Pacte mondial pour l'emploi. La conception paternaliste et hiérarchique de l'aide devait être abandonnée. Les parlements et les institutions régionales devaient participer activement à ces nouveaux processus. En réponse à la crise, il était important de mettre effectivement en place le GIVAS. D'autres propositions consistaient par exemple à proclamer un moratoire immédiat sur le remboursement de la dette extérieure des pays en développement, car c'était une solution importante et pratique pour ménager aux États une marge de manœuvre suffisante pour mener des politiques budgétaires anticycliques, augmenter les attributions de DTS aux pays en développement afin de résoudre leurs problèmes de manque de liquidités et d'instabilité financière, mettre en œuvre des mécanismes régionaux de financement et de crédit et suivre des politiques anticycliques défendant l'emploi. Les nouvelles ressources devaient être fournies selon un régime flexible évitant l'extrême conditionnalité qui avait amplifié les récessions dans le passé sous l'effet de politiques procycliques.

68. Après les exposés des experts, un débat a eu lieu entre les participants, parmi lesquels figuraient des représentants des gouvernements, d'institutions internationales, de la société civile et du secteur privé. Les points suivants ont été dégagés :

- Beaucoup de délégués ont souligné que le système de développement des Nations Unies avait été créé pour atteindre des objectifs économiques, sociaux et développementaux collectifs. Ils ont ajouté que, par la suite, ce système s'étant complexifié, il fallait désormais privilégier la cohérence. Les institutions des Nations Unies pour le développement devaient faire un travail de communication et encourager une réaction cohérente et collective à la crise actuelle. À l'avenir, le système des Nations Unies devait veiller à la cohérence de tous les aspects de son action;
- Plusieurs représentants ont signalé que le système des Nations Unies devait jouer un rôle intégrateur dans la mise en œuvre d'une réponse nationale, régionale et mondiale coordonnée à la crise. Pour que cette tentative soit

efficace, il fallait renforcer le système pour le rendre plus responsable, plus transparent, plus efficace et mieux coordonné, tant sur le plan interne qu'avec les partenaires extérieurs. Ces composantes devaient éviter tout double emploi, avoir des mandats bien définis qui répartiraient les attributions sur les divers fronts de la lutte coordonnée contre la crise;

- Les participants ont admis que, durant la présente crise, le système des Nations Unies devait disposer de ressources supplémentaires pour être à même de soutenir et élargir les programmes visant toutes les collectivités vulnérables. Des ressources suffisantes devaient être affectées à la protection des femmes, des enfants et des pauvres. Une aide supplémentaire de la communauté internationale et des institutions privées était nécessaire pour atteindre les objectifs de développement. Le système des Nations Unies devait utiliser plus efficacement les ressources disponibles. Il fallait privilégier la collaboration et la coordination pour assurer l'utilisation optimale de toutes les ressources;
- Beaucoup de représentants ont rappelé que tous les pays subissaient les effets de la crise mais que leur gravité semblait inversement proportionnelle à leur revenu. Les pays les moins avancés et les pays à revenu intermédiaire souffraient le plus. Des progrès avaient été faits dans la réalisation des OMD mais ils étaient compromis par la crise. Sans mesures visant à augmenter le financement consacré à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ceux-ci ne seraient pas atteints en 2015;
- Plusieurs intervenants ont souligné que la crise infligeait des dommages irréparables à certains groupes vulnérables. Du fait de son ampleur sans précédent elle pouvait avoir des effets catastrophiques. Un effort collectif majeur était donc nécessaire : il devait réunir le secteur public et le secteur privé dans des partenariats. Par exemple, la campagne contre la rougeole, animée par l'UNICEF et avec le concours d'acteurs publics et privés, avait permis de réduire la mortalité infantile due à cette maladie de 90 % en Afrique subsaharienne;
- La diminution des dépenses publiques consacrées aux politiques sociales, à l'équipement et à la protection de l'environnement compromettait la croissance et le développement durable à long terme. Les pays en développement avaient besoin à la fois d'une aide à court terme pour amortir l'impact de la crise et d'une aide au développement à long terme. Des ressources supplémentaires, provenant des institutions de Bretton Woods par le canal des facilités de crédit du FMI et du fonds de la Banque mondiale pour la lutte contre la vulnérabilité, devaient être versées de façon impartiale et transparente. En outre, des ressources extérieures devaient provenir de ces institutions sans que celles-ci imposent de nouvelles conditionnalités, car il fallait laisser aux gouvernements suffisamment de marge de manœuvre pour qu'ils appliquent des mesures ayant des effets anticycliques. Ces mesures devaient assurer un environnement stable et favorable au commerce, à l'avènement d'une économie « verte », au déploiement de la technologie et à l'innovation et au maintien de l'emploi à des niveaux adéquats, notamment par la création d'emplois « verts »;
- Des participants ont engagé les pays donateurs à montrer leur volonté d'agir pour résoudre la crise en honorant les engagements souscrits dans le Consensus de Monterey. Une option pouvait consister à utiliser 0,7 % du volume des plans de relance pour distribuer de l'APD. Des participants ont

encouragé les pays à maintenir et accroître l'investissement consacré aux systèmes d'alerte rapide et de prévention des risques. Du fait du changement climatique mondial et du réchauffement planétaire, les chocs climatiques allaient se multiplier. Or des études avaient montré qu'un dollar consacré à la réduction des catastrophes permettait d'économiser entre 2 et 10 dollars et cela devait être encouragé comme moyen de sauver des vies et d'économiser des fonds. Comme beaucoup de pays avancés avaient des déficits budgétaires importants et devaient pourvoir aux besoins de leur propre reprise, une émission supplémentaire de DTS serait sans doute un moyen de dégager des ressources en faveur des pays en développement sans aggraver le déficit budgétaire des pays donateurs;

- Le caractère multidimensionnel de la crise appelait une réponse interdisciplinaire qui devait être immédiate et massive. L'Organisation des Nations Unies avait montré, par la Convention-cadre sur les changements climatiques, qu'elle pouvait être l'instance toute indiquée pour l'examen et l'acheminement d'une aide technique, par une mise en commun de connaissances hautement spécialisées, grâce à leur collaboration. Suivant cet exemple, un groupe d'experts pourrait être créé : il serait composé d'experts universitaires et gouvernementaux qui formuleraient une réponse interdisciplinaire à la crise et donneraient des avis à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social. Les institutions de Bretton Woods et d'autres organisations internationales pourraient être consultées en raison de leur connaissance détaillée de ces problèmes. Il fallait établir un mécanisme de suivi, dans le système des Nations Unies, pour s'assurer que les engagements pris étaient bien concrétisés;
- Les droits de tirage spéciaux (DTS) pouvaient offrir une source immédiate de fonds aux pays en développement qui en avaient le plus besoin. La Commission d'experts du Président de l'Assemblée générale sur les réformes du système monétaire et financier international avait recommandé l'attribution de DTS supplémentaires aux pays en développement et aux nouveaux pays à économie de marché, pour répondre à leurs besoins les plus urgents et en particulier sauver des enfants et réduire la pauvreté;
- La crise financière et économique offrait l'occasion d'agir en priorité en faveur des femmes et des hommes vulnérables. Des réponses viables à terme à la crise supposaient que l'on connaisse mieux les facteurs qui l'avaient causée et les raisons de sa propagation rapide autour du monde. L'initiative de créer le Système mondial d'alerte contre la vulnérabilité et l'impact (GIVAS) était bienvenue. Ce système devait non seulement repérer en temps réel l'impact de la crise sur les groupes les plus vulnérables, mais également dégager des données factuelles pour guider les responsables politiques et les aider à concevoir les mesures les plus indiquées pour réagir à la crise. L'ONU devait mettre en œuvre les technologies nécessaires pour réunir en temps réel ces données de façon que les dirigeants puissent déterminer au mieux comment réagir. Cependant, cela nécessiterait des investissements dans la création de capacités nationales et locales;
- On a estimé que les Nations Unies devaient être au centre de la transformation des efforts des institutions multilatérales en une action aux niveaux mondial et national. Cette conception devait reposer sur des besoins locaux et sur des

priorités nationales, soutenir des initiatives nationales et des programmes nationaux. L'Organisation des Nations Unies devait se montrer à la hauteur du slogan qu'elle s'était donné : « Unis dans l'action ». La cohérence et la coordination des politiques et des mesures prises, entre les Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et d'autres organismes internationaux devaient être renforcées. Mais il demeurait nécessaire de mettre en place un système commun et coordonné de suivi et d'établissement de rapports pour assurer la responsabilisation. Les participants ont engagé instamment le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination à assurer la participation des États Membres à l'application de ses recommandations;

- Il existait un fossé entre les mandats des organismes des Nations Unies et les ressources financières effectivement reçues par eux. La communauté internationale devait dégager des fonds suffisants et prévisibles pour le système des Nations Unies, non seulement afin qu'il réponde à la crise actuelle mais également qu'il accentue son rôle dans la gouvernance mondiale à long terme;
- Certains représentants ont estimé que la voix des pauvres et celle des pays à faible revenu devaient mieux se faire entendre. Les différents organismes des Nations Unies, en particulier ceux qui opéraient sur le terrain, devaient travailler avec les gouvernements afin d'aider ceux-ci à définir leurs propres stratégies. Les organismes des Nations Unies devaient également faire participer un plus grand nombre d'États Membres à la conception de leurs propres programmes. En outre, les collectivités locales devaient participer au processus afin de mieux suivre l'impact de la crise et de mieux répartir l'aide;
- Indépendamment du rôle décisif des Nations Unies dans la réforme de l'architecture financière mondiale, de nombreux représentants ont évoqué la nécessité, pour le système des Nations Unies, d'élargir la coopération avec le secteur privé, notamment dans la réalisation de grands travaux d'équipement ayant un effet anticyclique, et plus généralement de l'atténuation des risques, du financement du commerce et de la lutte contre le changement climatique. Le manque de ressources était un obstacle de taille à l'accomplissement des mandats des différents organismes des Nations Unies. Les ressources dont ils disposaient devaient donc être accrues. En même temps, il fallait améliorer l'efficacité de l'aide. Un moyen potentiel d'améliorer ces deux aspects consisterait à développer des partenariats avec le secteur privé. Par exemple, beaucoup des cibles définies par l'objectif 8 des OMD, par exemple la mise à disposition des avantages des technologies nouvelles et l'accès aux médicaments essentiels à un prix raisonnable, ne seraient atteintes que moyennant la participation du secteur privé. Cependant, il fallait améliorer la coordination entre le secteur privé et le secteur public.

69. M^{me} Moni, après avoir remercié les experts et les délégués pour leur participation, a prononcé la clôture du débat.

